



Saint-Loup-Lamairé, le 27 mars 2015

Compte-rendu de la commission « Gestion et valorisation des milieux » de la CLE du SAGE du Thouet.

Le 24/03/2015 au SMVT, à Saint-Loup-Lamairé.

Personnes présentes :

- M. Olivier CUBAUD** : Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, Président de la CLE du SAGE Thouet
M. Jean-Pierre ANTOINE : Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, 1^{er} Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet
M. Louis-Marie GRÉGOIRE : Mairie d'Argenton-l'Église
M^{me} Joëlle PROTTEAU : Mairie de La Peyratte
M. Samuel CHARPENTEAU : Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement
M^{me} Valérie NOUZILLE : Conseil Général des Deux-Sèvres
M. Didier PERTHUIS : Conseil Général de la Vienne
M. Pierre BIGOT : SIVU de la Vallée de la Dive
M. Jean-Claude BABU : Syndicat d'Aménagement du Ruisseau de la Losse
M. Guillaume CHARRUAUD : Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
M. Pierre DAVID : Syndicat de Valorisation et de Promotion des Étangs Poitou-Charentes
M. Jean-Paul SOUTIF : FDPPMA 49
M. Yann NICOLAS : FDPPMA 49
M. Édouard BRANGEON : FDPPMA 86
M. Jean THARRAULT : Association Sauvegarde de l'Anjou
M. Nicolas COTREL : Deux-Sèvres Nature Environnement
M. Michel BONNESSEE : Deux-Sèvres Nature Environnement
M^{me} Marie-Christine CHAPALAN : Association Amis des Moulins des Deux-Sèvres Bocage Vendéen Gâtine
M^{me} Eugénie MUSSO : UNICEM Poitou-Charentes
M^{me} Florence BARRE : Agence de l'Eau Loire-Bretagne
M. Jacques MOMON : ONEMA Inter-région Centre-Poitou-Charentes
M. Côme DURAND : DREAL Poitou-Charentes
M^{me} Géraldine LEMARCHANT : DDT de la Vienne
M^{me} Florence DEVILLE : DDT des Deux-Sèvres
M. Pierre PÉAUD : Animateur SAGE Thouet
M. Alexis PACAUD : Technicien SAGE Thouet

Personnes excusées/absentes :

M. Hubert BAUFUMÉ : Communauté de Communes du Pays Loudunais, 2nd Vice- Président de la CLE du SAGE Thouet

M. Jean-Claude GUÉRIN : Mairie de La Peyratte

M. Patrice HOUTEKINS : Mairie de Thouars

M. Gwenaël CORDIER : Conseil Général du Maine et Loire

M. Franck LEMONIER : Conseil Général du Maine et Loire

M. Pascal BIRONNEAU : Conseil Général des Deux-Sèvres

M. Dominique PAQUEREAU : Conseil Général des Deux-Sèvres

M. Gérard GIRET : Syndicat intercommunal du Bassin du Thouaret

M. Claude TALINEAU : FDPPMA 79

M. Jean-Michel MARCHAND : Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine

M^{me} Lucile STANICKA : Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine

M. Daniel BEAUMONT : Comité départemental de Canoë Kayak de Maine-et-Loire

M. Michel GUIONNET : Association des Irrigants des Deux-Sèvres

M. Benoit LE GALLIOT : ONEMA Inter-région Bretagne-Pays de Loire

Monsieur CUBAUD, Président de la CLE du SAGE Thouet, accueille les participants et les remercie d'être présents à cette deuxième commission « milieux » de la CLE du SAGE Thouet. Il laisse la parole à Monsieur ANTOINE, 1^{er} Vice-Président de la CLE et président cette commission. Il précise l'objectif de cette séance, à savoir la présentation de l'état initial du SAGE qui sera soumis à la validation de la CLE lors de la séance plénière du 15 avril 2015. La parole est ensuite donnée à Pierre PÉAUD, animateur du SAGE Thouet, pour annoncer l'ordre du jour et débiter la présentation :

- 1. Rôle d'un SAGE - Rédaction de l'état initial**
- 2. Caractéristiques générales du bassin du Thouet**
- 3. État des masses d'eau DCE**
- 4. Données sur le volet « milieux » de l'état initial**
- 5. Consultation projet SDAGE 2016 – 2021**

Les trois premiers points inscrits à l'ordre du jour serviront de base pour chacune des commissions.

1. Rôle d'un SAGE - Rédaction de l'état initial

Les objectifs et le rôle des commissions thématiques ainsi que les différentes étapes de l'élaboration du SAGE sont rappelés. Il est précisé que l'état initial consiste à synthétiser les données et connaissances existantes sur la ressource en eau, les milieux aquatiques, les usages et les acteurs sur le bassin du Thouet, ainsi que sur la réglementation existante. L'état

initial doit également mettre en évidence les éventuels manques qui pourraient être complétés par des études complémentaires.

Par la suite, le diagnostic devra permettre de mettre en évidence les interactions entre les milieux, les pressions, les usages, les enjeux environnementaux, ...

Concernant le calendrier, l'objectif est de présenter, pour validation par les membres de la CLE, l'état initial du SAGE lors de la prochaine séance plénière de la CLE le 15 avril 2015 et ainsi permettre de lancer la phase de diagnostic. Les différentes données abordées dans l'état initial sont rappelées (cf. présentation).

2. Caractéristiques générales du bassin du Thouet

Pierre PÉAUD présente ensuite brièvement le contexte administratif, hydrographique, orographique, climatique et géologique du bassin du Thouet. Un point est également fait sur les caractéristiques de l'occupation du sol et les ensembles paysagers du bassin.

3. État des masses d'eau DCE

Cette partie présente l'état des masses d'eau du bassin en 2011 (données mises à jour en juillet 2014) ainsi que les délais d'atteinte du bon état écologique définis dans le SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015.

Sur ce point, Pierre PÉAUD rappelle que le projet de SDAGE 2016-2021 est en cours de consultation et que ce nouveau SDAGE redéfinira les délais d'atteinte du bon état écologique.

4. Données sur le volet « milieux » de l'état initial

Alexis PACAUD, technicien du SAGE Thouet, présente la première partie des données du volet « milieux ». Les premières diapositives abordent les différents sites naturels remarquables présents à l'échelle du bassin.

M. COTREL indique que la 3^{ème} génération d'inventaires ZNIEFF est en cours, et que pour les sites d'intervention du CREN Poitou-Charentes, la Vallée du Gâteau n'est pas référencée, cette dernière faisant partie des secteurs d'intervention du CREN depuis peu.

M. THARRAULT indique également que le site Natura 2000 de la Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau pourrait s'agrandir et se trouver en partie sur le périmètre du SAGE Thouet.

Après avoir présenté les parties portant sur les têtes de bassin versant et les zones humides, Alexis PACAUD fait un point sur quelques espèces remarquables recensées sur le territoire du SAGE.

M. COTREL indique qu'il est possible de se rapprocher de DSNE afin de compléter cette liste avec certains inventaires qui ont pu être réalisés. Il préconise également d'utiliser le terme d'espèces patrimoniales et non d'espèces protégées comme cela apparaît dans le titre, toutes n'ayant pas un statut de protection.

M. NICOLAS confirme cette remarque en prenant l'exemple de quelques espèces inscrites sur la liste rouge nationale et/ou régionale, et considérées comme patrimoniales mais qui ne sont pas protégées.

Une liste d'espèces exotiques envahissantes recensées sur le bassin du Thouet est par la suite affichée et les membres de la commission font part de plusieurs espèces pouvant être rajoutées : Écrevisse signal, Perche soleil, Poisson-chat, Stramoine commune (aussi appelée *Datura officinalis*), Corbicule asiatique et Carassin.

Alexis PACAUD présente ensuite la partie qui concerne les peuplements piscicoles. M. MOMON précise que la Dive du Nord n'est plus classée en 1^{ère} catégorie piscicole jusqu'au Pont de Pas-de-Jeu mais jusqu'à la D162 en aval de Moncontour.

M. BRANGEON ajoute que la FDPPMA de la Vienne possède des données de pêches électriques récentes permettant de compléter la liste des peuplements piscicoles ainsi que des zones de reproduction.

Pierre PÉAUD reprend ensuite la parole pour présenter la partie concernant la continuité écologique. La localisation des ouvrages recensés dans la dernière version du Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (ROE) est affichée.

M. MOMON précise que le ROE n'est pas exhaustif car tous les cours d'eau n'ont pas encore été prospectés.

M. BIGOT s'interroge sur la notion de continuité écologique notamment sur la Dive en faisant remarquer que le cours d'eau se sépare parfois en plusieurs bras parallèles.

Concernant la notion de valeur patrimoniale des ouvrages, Pierre PÉAUD informe qu'il n'existe pas d'inventaire réalisé par les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC).

M. CHARRUAUD indique que les DRAC sont désormais systématiquement associées aux comités de pilotage lors de travaux pour la restauration de la continuité écologique dans le cadre des CTMA par exemple et qu'il existe donc des données ponctuelles. La notion de « Valeur patrimoniale » reste cependant à définir dans le SAGE.

M^{me} DEVILLE fait remarquer que le taux d'étagement sur chaque masse d'eau n'a pas été calculé.

Pierre PÉAUD présente ensuite la partie sur les Plans d'eau et fait référence à l'étude d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en cours. Aucune remarque n'est soulevée.

Suite à la présentation de la qualité des milieux aquatiques s'appuyant sur les données des Plans Départementaux pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG), M. BRANGEON indique que le PDPG de la Vienne sera mis à jour en 2015-2016, avec certaines améliorations pour les contextes pour lesquels des travaux ont eu lieu.

M. NICOLAS indique que la mise à jour du PDPG de Maine-et-Loire est également en cours mais qu'elle n'intégrera globalement que les nouveaux aspects réglementaires, aucune amélioration des contextes n'ayant été relevée.

En ce qui concerne le Réseau d'Évaluation des Habitats (REH), M. BIGOT s'étonne de ne pas voir apparaître la Dive.

Alexis PACAUD précise que pour la Dive, les paramètres REH les plus dégradés sont bien listés mais que le détail pour chaque paramètre n'est pas connu, ce qui explique l'absence de diagramme pour cette masse d'eau.

Pierre PÉAUD présente la carte recensant les structures ayant la compétence « Rivière » puis celle localisant les différentes stations de suivis des eaux superficielles. Les données IBG-N (Indice Biologique Normalisé), IBD (Indice Biologique Diatomées) et IPR (Indice Poisson Rivière) sont ensuite affichées.

M^{me} NOUZILLE fait remarquer concernant les IBG-N que toutes les stations ne mesurent pas la même chose. Certaines sont en effet placées pour évaluer une pression – en aval d'une STEP par exemple – et non pour caractériser un état global. La localisation du suivi peut donc influencer sur la note obtenue.

M. THARRAULT exprime la même idée en prenant exemple de la station située à Chacé pour laquelle la bonne note s'explique en partie par la présence d'un écoulement libre (absence de seuil) permettant au Thouet de courir tout au long de l'année.

M. BRANGEON exprime l'idée que si le code couleur permet d'avoir une représentation visuelle rapide des valeurs IPR, celles-ci sont parfois à nuancer : un cours d'eau peuplé quasiment exclusivement de Truites fario peut en effet avoir un IPR mauvais car le peuplement sera éloigné de la théorie alors que la présence de l'espèce indique que le cours d'eau est en bonne santé.

Pierre PÉAUD présente ensuite quelques activités pratiquées sur le territoire du SAGE et pouvant impacter les milieux.

Concernant l'extraction de granulats, M. COTREL indique que le Schéma départemental des carrières des Deux-Sèvres n'est pas forcément à jour.

M. DURAND informe que les schémas à venir seront faits à l'échelle régionale, mais l'arrêté n'a pas encore été signé.

M. BRANGEON précise pour la partie « Pêche » qu'il manque la réserve du ruisseau de la Roche Bourreau.

5. Consultation projet SDAGE 2016 – 2021

Il est rappelé que le projet du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 est en cours de consultation auprès des instances et du grand public. Les dates de la consultation ainsi que les adresses des sites internet faisant référence à cette consultation sont indiquées aux membres de la commission (cf. présentation).

Aucune autre remarque n'est soulevée, M. ANTOINE remercie les membres de la commission et lève la séance.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Thouet



Commission « Gestion et valorisation des milieux »

- 24/03/2015 -

Ordre du jour

1. Rôle d'un SAGE - Rédaction de l'état initial
2. Caractéristiques générales du bassin du Thouet
3. État des masses d'eau DCE
4. Données sur le volet « milieux » de l'état initial
5. Consultation projet SDAGE 2016 - 2021

Ordre du jour

1. **Rôle d'un SAGE - Rédaction de l'état initial**
2. Caractéristiques générales du bassin du Thouet
3. État des masses d'eau DCE
4. Données sur le volet « milieux » de l'état initial
5. Consultation projet SDAGE 2016 - 2021

Élaboration d'un SAGE

Le SAGE Thouet :

- Outil stratégique de planification au niveau local = recherche de l'équilibre durable entre protection des milieux aquatiques, de la ressource et des usages
- Fixe les objectifs de qualité à atteindre et délai pour respecter les objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE)
- Décline les actions et moyens à mettre en œuvre

Un SAGE se compose :

- Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) : opposable à l'administration
- Règlement : opposable aux tiers et à l'administration



Le SAGE Thouet

Périmètre du SAGE Thouet = arrêté inter-préfectoral du 20 décembre 2010

Commission Locale de l'Eau en place depuis le 31 janvier 2012

Structures porteuses : SMVT et Saumur Agglomération

Enjeux pré-identifiés pour le SAGE Thouet :

- ✓ La sécurisation en eau potable
- ✓ La reconquête de la qualité des eaux de surface
- ✓ La gestion quantitative de la ressource
- ✓ La protection des têtes de bassin versant et des Espaces Naturels Sensibles
- ✓ Le rétablissement d'une connectivité amont-aval des cours d'eau
- ✓ La valorisation touristique et la maîtrise des loisirs liés à l'eau

L'état initial et le diagnostic du SAGE doivent permettre de confirmer et/ou compléter ces enjeux

Rédaction de l'état initial

- État initial :
 - Permet de caractériser la ressource, les milieux, les usages, les acteurs, la réglementation
 - Cible les manques et moyens nécessaires à l'élaboration du SAGE

= Constat de la situation actuelle

État initial du SAGE Thouet composé de 7 parties :

- **Partie 1** : Caractéristiques générales du bassin du Thouet
- **Partie 2** : Analyse de la qualité des eaux superficielles et souterraines
- **Partie 3** : Analyse quantitative de la ressource en eau
- **Partie 4** : Analyse du milieu aquatique
- **Partie 5** : Activités et usages liés à la gestion de l'eau
- **Partie 6** : Acteurs et politiques actuelles en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques
- **Partie 7** : Détermination des manques et des moyens nécessaires à l'élaboration du SAGE Thouet

Ce document est accompagné d'un atlas cartographique.

Contenu de l'état initial

Partie 1 : Caractéristiques générales du bassin du Thouet

- Situation administrative
- Réseau hydrographique, relief, climat, géologie, pédologie, occupation du sol, paysages
- Espaces naturels remarquables

Partie 2 : Analyse de la qualité des eaux

- Contexte réglementaire
- Qualité des masses d'eau superficielles
- Qualité des masses d'eau souterraines
- Qualité des masses d'eau « plan d'eau »

Partie 3 : Analyse quantitative de la ressource en eau

- Hydrologie
- Assec
- Piézométrie
- Gestion de la ressource en période d'étiage
- Encadrement des prélèvements, prélèvements
- Risque d'inondation

Partie 4 : Analyse du milieu aquatique

- Têtes de bassin versant
- Zones humides
- Espèces protégées / envahissantes
- Peuplements piscicoles
- Continuité écologique

- Plans d'eau
- Qualité des milieux aquatiques

Partie 5 : Activités et usages liés à la gestion de l'eau

- Population
- Alimentation en eau potable
- Assainissement collectif et non collectif
- Agriculture
- Industrie
- Activités de loisirs et touristiques

Partie 6 : Acteurs et politiques actuelles

- Acteurs et compétences (État, établissements publics, collectivités, ...)
- Politiques locales gestion de l'eau et milieux aquatiques (CTMA, grenelle)
- Politiques locales d'aménagement du territoire (SCOT, PLU, ...)

Partie 7 : Détermination des manques et moyens

- Études techniques complémentaires
- Actions de communication et supports d'information

Rôle des commissions

- Premières convocations des 3 commissions en mai 2013
- Impliquer progressivement les membres de la CLE et des intervenants extérieurs dans la rédaction de l'état initial
- Recueillir la perception de chacun et identifier les manques
- Constitution de 3 commissions thématiques :
 - Gestion qualitative de la ressource en eau
 - Gestion quantitative de la ressource en eau
 - Gestion et valorisation du milieu naturel et aquatique
- Mars 2015 : faire remonter les remarques avant présentation et validation par la CLE du 15 avril 2015

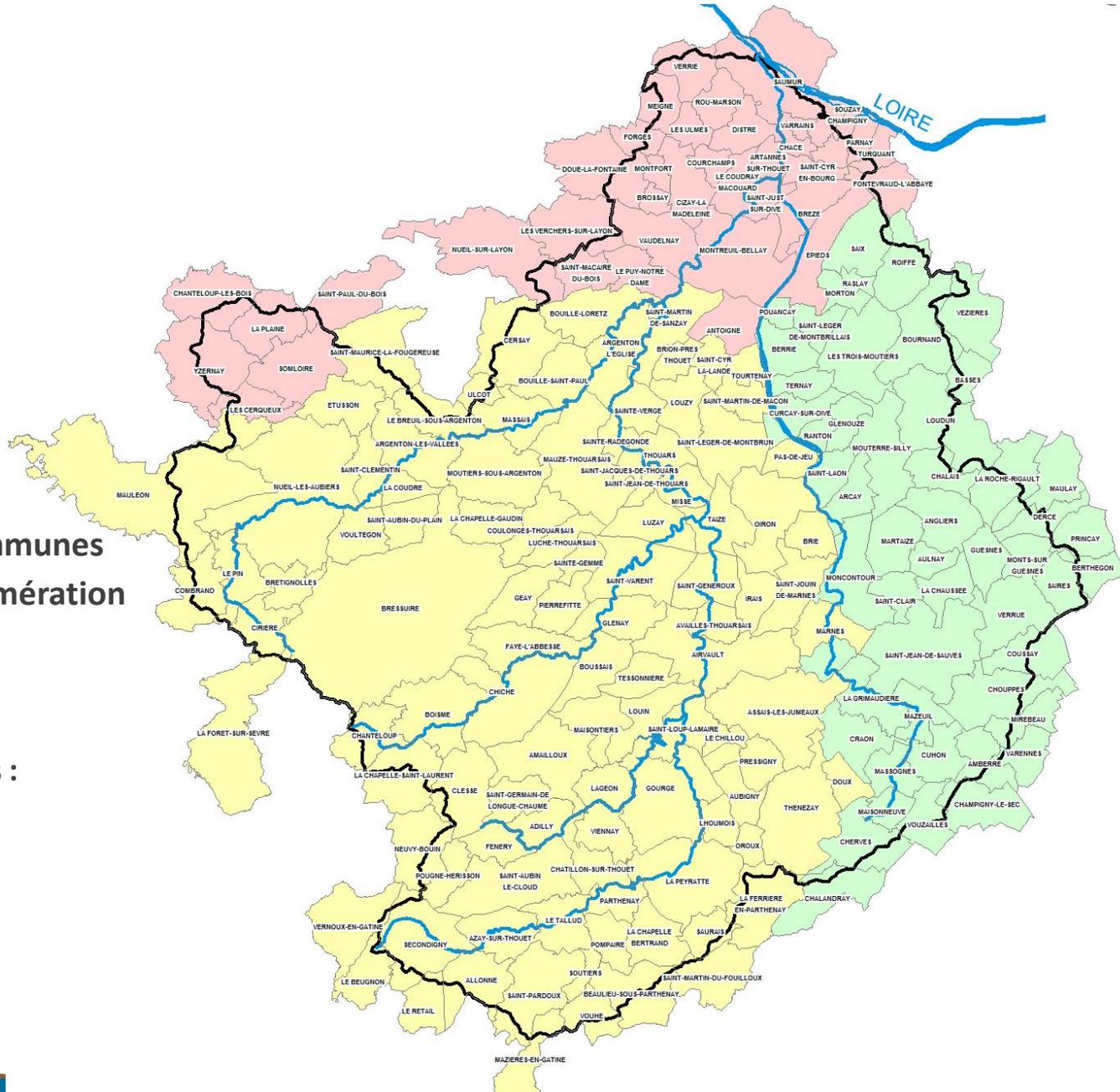
Ordre du jour

1. Rôle d'un SAGE - Rédaction de l'état initial
2. **Caractéristiques générales du bassin du Thouet**
3. État des masses d'eau DCE
4. Données sur le volet « milieux » de l'état initial
5. Consultation projet SDAGE 2016 - 2021

Le bassin versant du Thouet

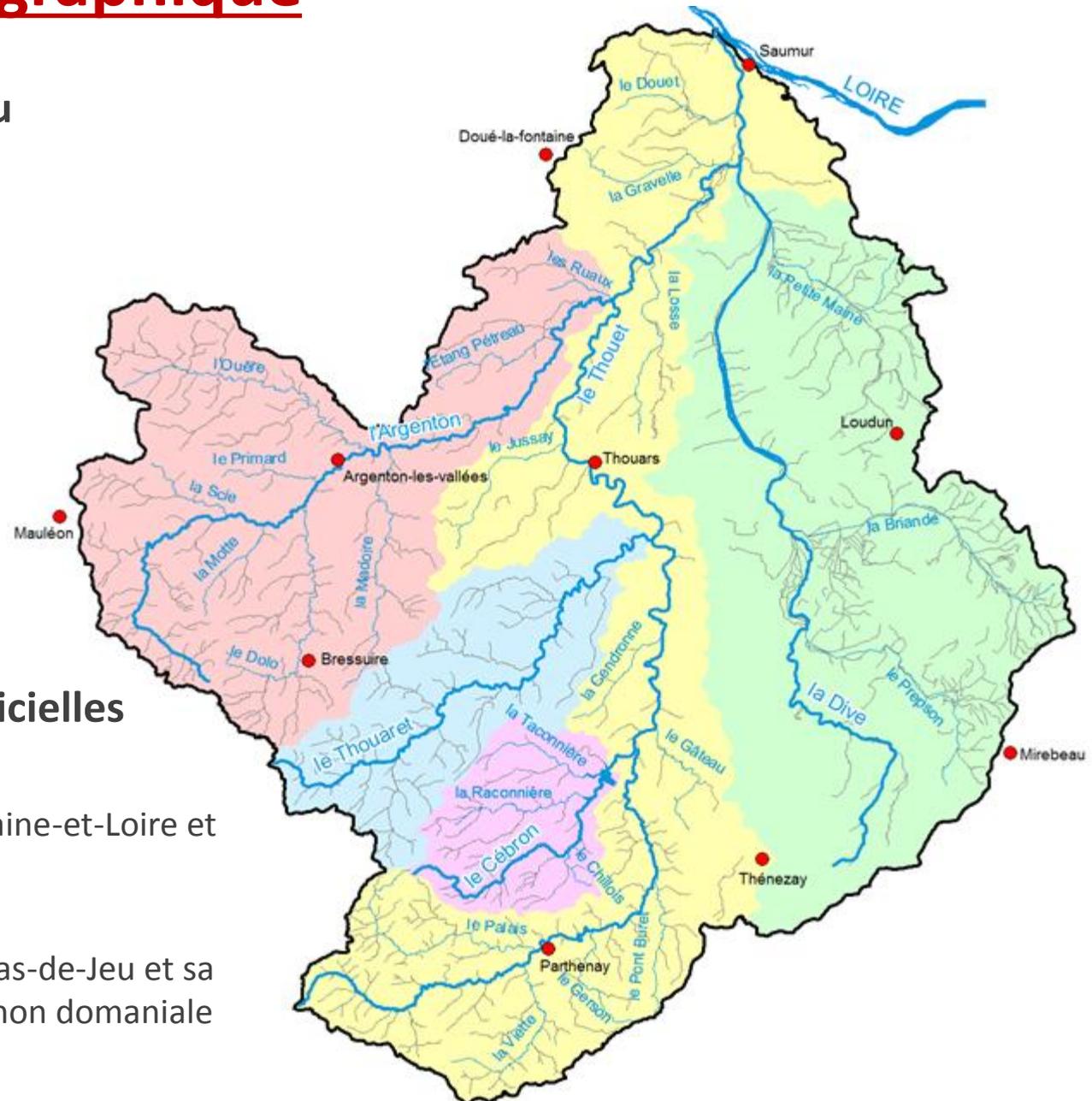
2. Caractéristiques générales

- 3 375 km²
- 2 régions
- 3 départements :
 - Deux-Sèvres : 65 %
 - Vienne : 22 %
 - Maine-et-Loire : 13 %
- 192 communes
- 11 Communautés de Communes
- 3 Communautés d'Agglomération
- 230 640 habitants
- Agglomérations principales :
 - Saumur (27 523 hab.)
 - Bressuire (18 966 hab.)
 - Parthenay (10 300 hab.)
 - Thouars (9 462 hab.)
 - Loudun (6 819 hab.)



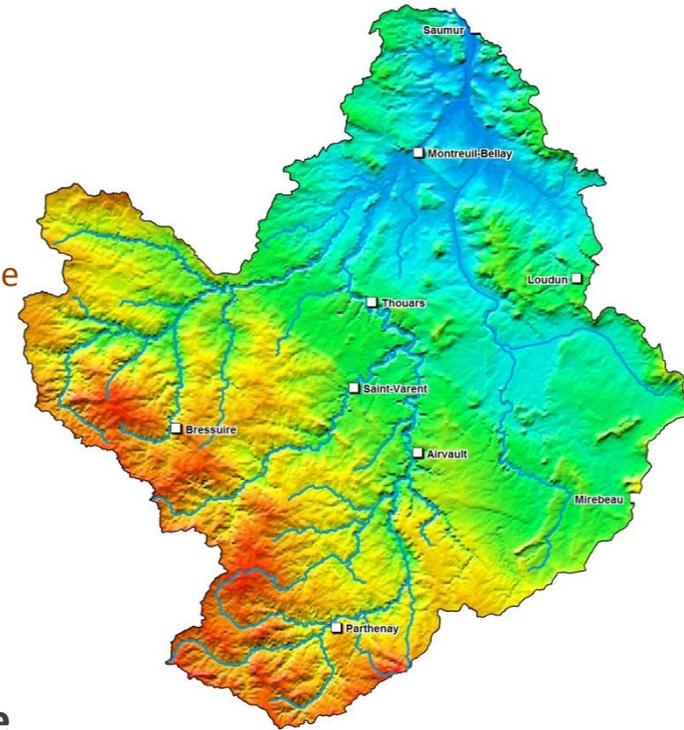
Le réseau hydrographique

- 2 423 km de cours d'eau
- Thouet : 152 km
- Affluents principaux :
 - La Dive : 73 km
 - L'Argenton : 71 km
 - Le Thouaret : 52 km
 - Le Cébron : 30 km
- 34 masses d'eau superficielles
- Le Thouet est domanial en Maine-et-Loire et non domanial en Deux-Sèvres
- La Dive est domaniale entre Pas-de-Jeu et sa confluence avec le Thouet et non domaniale sur sa partie amont

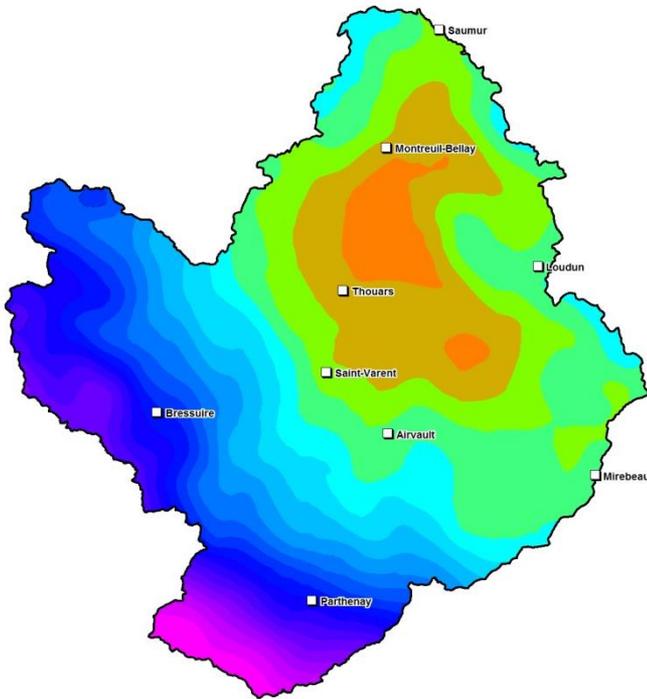


Relief / Climat

- 2 unités distinctes :
 - Au sud-ouest de Thouars à l'ouest du Thouet : zone bocagère à topographie ondulée (Gâtine), altitude moyenne 200m
 - Au nord-Est de Thouars à l'est du Thouet : zone de plaine, altitude moyenne de 100m
- Altitude max : 240 m à Secondigny
- Altitude min : 30 m à la confluence avec la Loire
- Pente moyenne du Thouet : 2.5 ‰



- Climat océanique
- Précipitations variables de 550 mm à 1 000 mm/an et gradient thermique liés au relief du territoire
- Bilan des précipitations de 2004 à 2013 (Parthenay, Glénay, Bressuire, Mirebeau, Thouars, Loudun, Montreuil-Bellay et Saumur)
- Bilan climatique pour une année sèche (2005) et une année de forte pluviométrie (2013)



Contexte géologique

- **2 grands ensembles géologiques qui conditionnent la capacité de formation des réserves en eau :**

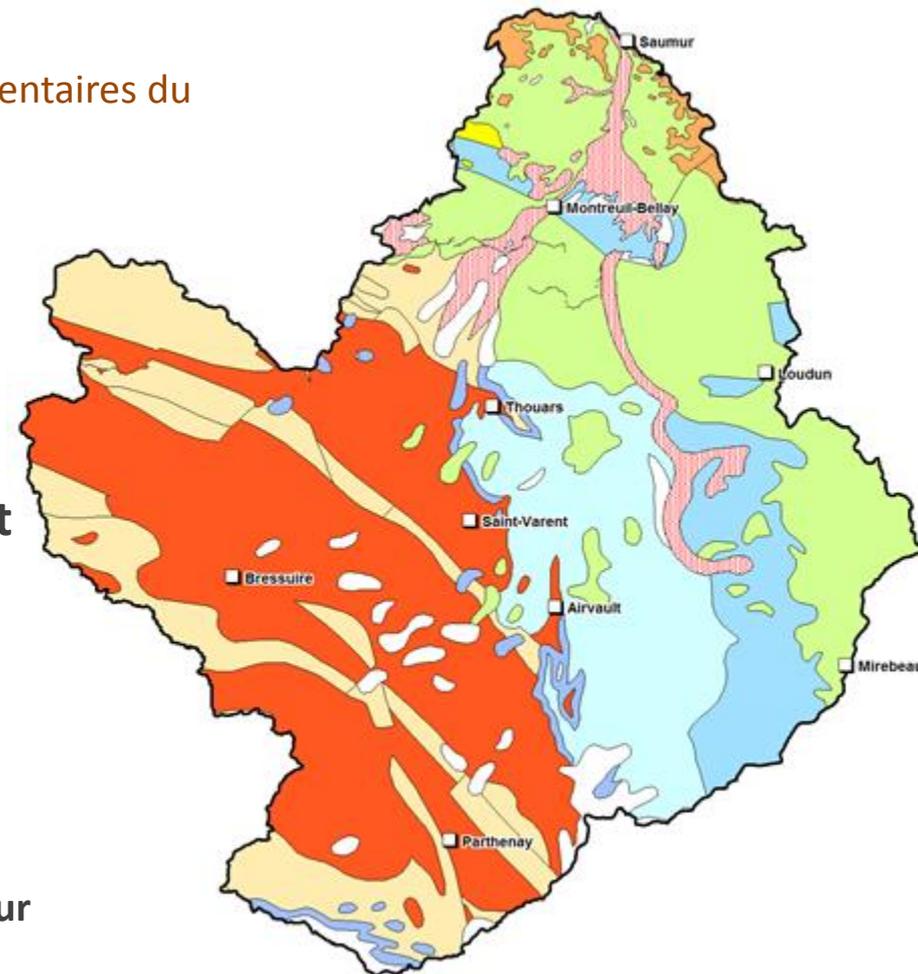
- À l'ouest terrains cristallins du massif armoricain
- À l'est terrains du socle recouverts de roches sédimentaires du bassin parisien

- **Socle parcouru par des failles verticales majeures**

- **Hydrogéologie / principaux aquifères ayant la capacité à former des réserves d'eau :**

- Le Dogger (jurassique moyen)
- Le Jurassique Supérieur
- Cénomaniens inférieur (très localisé)

Explique la localisation des captages d'eau potable sur le bassin

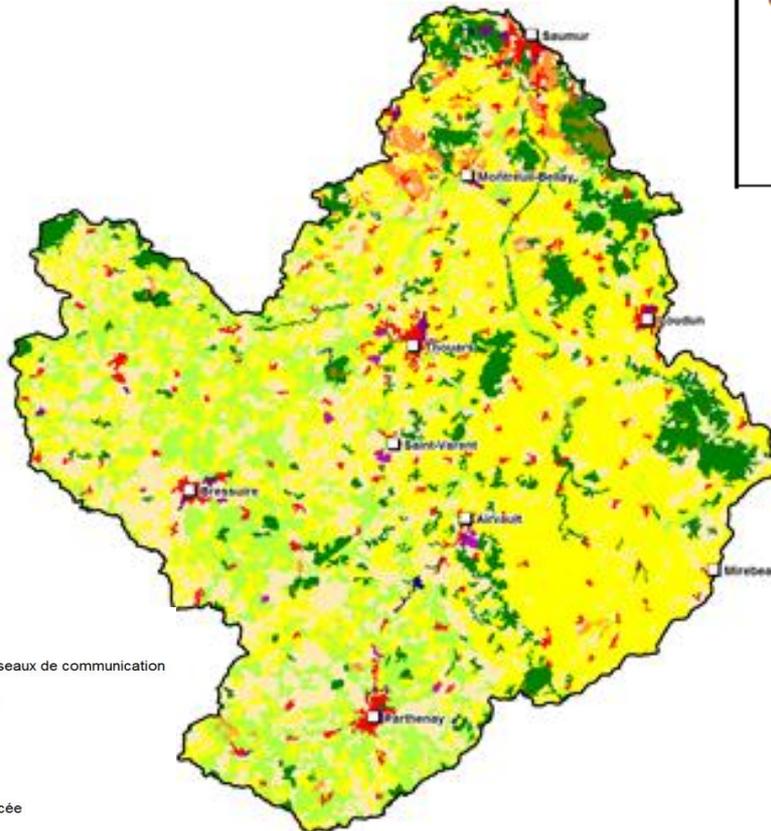


Occupation du sol (Corine Land Cover)

- Principales surfaces :

- Agricoles (86 %)
- Forêts (10 %)
- Zones urbanisées (3 %)

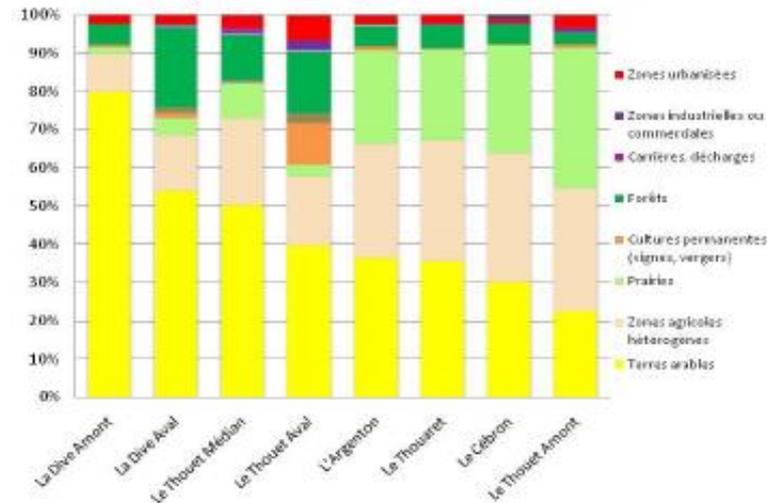
Occupation du sol	Surface en km ²	Pourcentage dans le bassin
Terres arables	1523,00	45,20%
Zones agricoles hétérogènes	779,13	23,13%
Prairies	530,34	15,74%
Forêts	324,53	9,63%
Zones urbanisées	99,08	2,94%
Cultures permanentes (vignes, vergers)	58,45	1,73%
Milieux à végétation arbustives	21,99	0,65%
Zones industrielles ou commerciales	17,22	0,51%
Carrières, décharges	7,47	0,22%
Espaces verts artificialisés	4,25	0,13%
Eaux continentales	3,45	0,10%
Zones humides intérieures	0,25	0,01%



Corine Land Cover 2006 (niveau 2) :

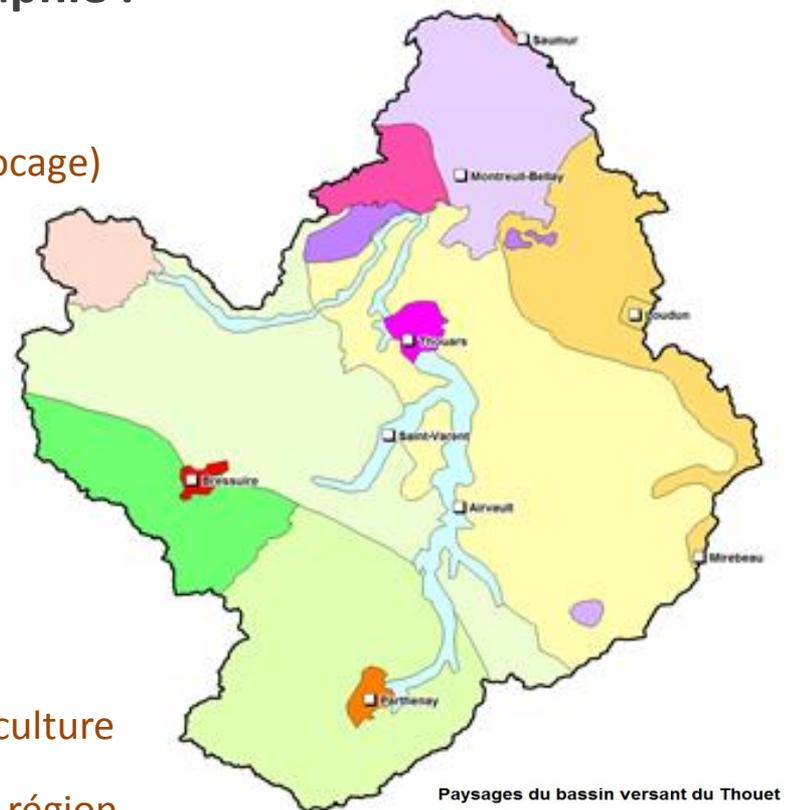
- Zones urbanisées
- Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication
- Mines, décharges et chantiers
- Espaces verts artificialisés, non agricoles
- Terres arables
- Cultures permanentes (vignes, vergers)
- Prairies
- Zones agricoles hétérogènes
- Forêts
- Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée
- Zones humides intérieures
- Eaux continentales

Occupation du sol par sous-bassin versant



- **3 grands ensembles paysagers liés à la topographie :**

- La zone bocagère vallonnée et humide de l'ouest
 - Petites parcelles de prairies dominant (Gâtine, bocage)
- La plaine céréalière de l'est
 - Parcelles de grandes dimensions de cultures (plaines de Neuville, Moncontour et Thouars)
- La plateau vallonné et boisé
 - Zones de cultures céréalières, viticulture et horticulture (vignoble du haut Poitou, de Saumur, val d'Anjou, région du Tuffeau)



Paysages du bassin versant du Thouet

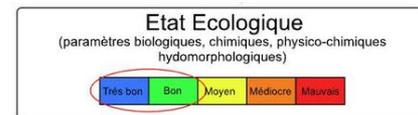
- Bressuire
- Parthenay
- Thouars
- La Gâtine de Parthenay
- La région du tuffeau
- Le Bocage bressuirais
- Le vignoble du Haut Poitou
- Le vignoble saumurois
- Les contreforts de la Gâtine
- Les plaines de Neuville, Moncontour et Thouars
- Les vallées du Thouet et de ses affluents
- Le Saumurois
- Le Val d'Anjou
- Les bocages vendéens et maugeois
- Les coteaux du Layon et de l'Aubance

Ordre du jour

1. Rôle d'un SAGE - Rédaction de l'état initial
2. Caractéristiques générales du bassin du Thouet
3. **État des masses d'eau DCE**
4. Données sur le volet « milieux » de l'état initial
5. Consultation projet SDAGE 2016 - 2021

34 masses d'eau superficielles

- Aucune des masses d'eau n'atteint le bon état écologique



Etat chimique et Physico-chimique



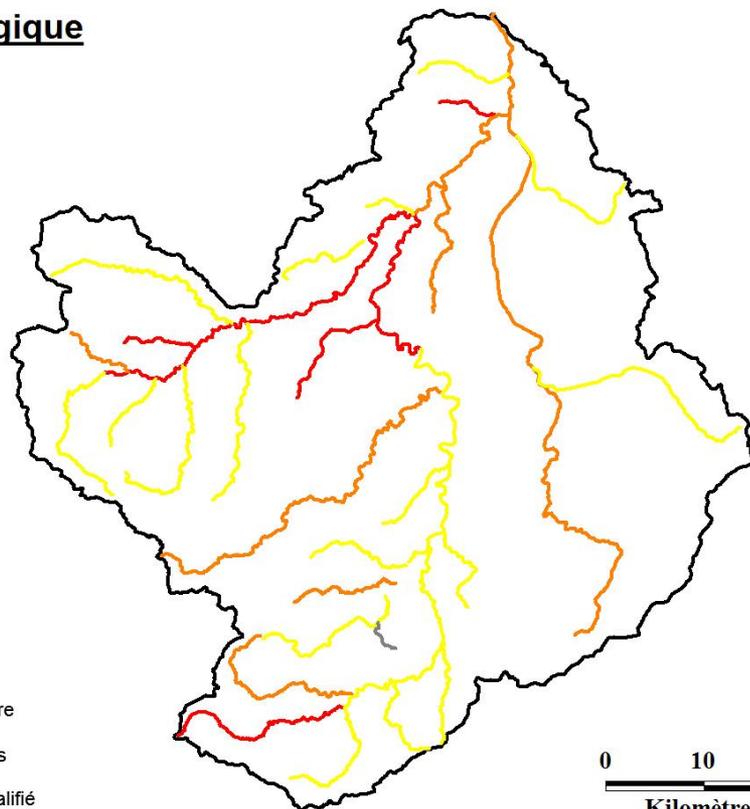
- Paramètres généraux
- Polluants spécifiques

Etat Biologique

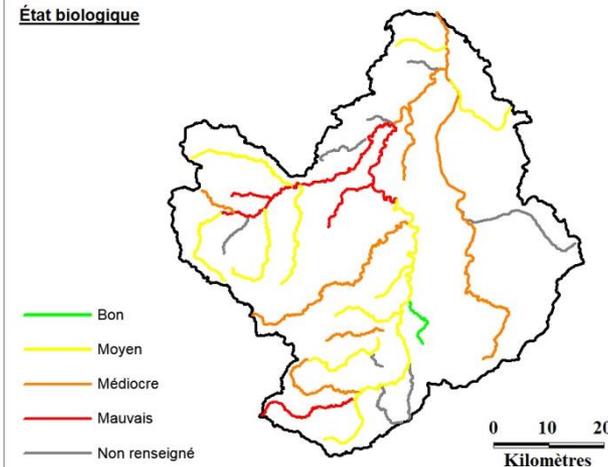


- Phytoplancton
- Macroalgues & angiospermes
- Faune Invertébrée benthique

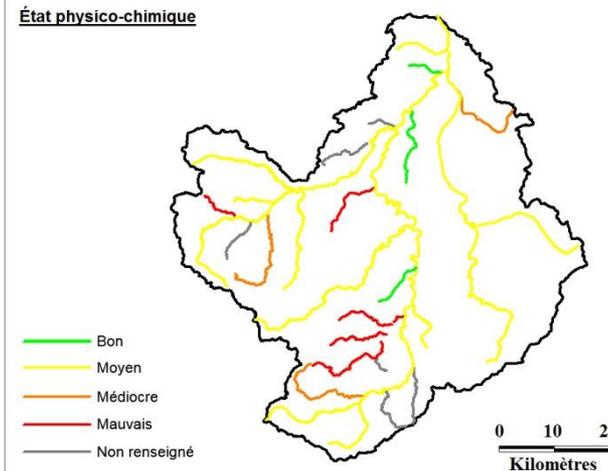
État écologique



État biologique



État physico-chimique



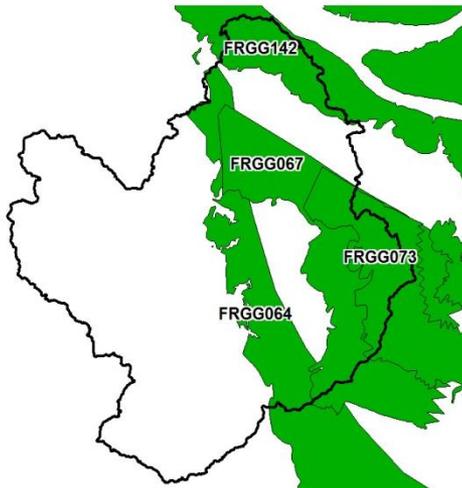
10 masses d'eau souterraines

État qualitatif déclassant pour 5 ME:

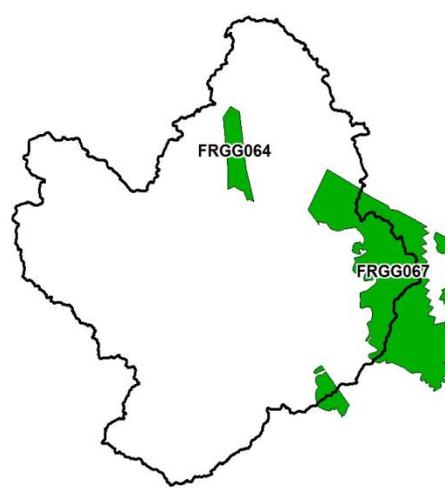
Masses d'eau souterraines de niveau 1



Masses d'eau souterraines de niveau 2

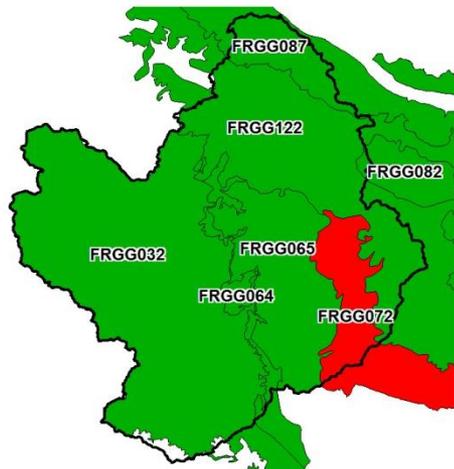


Masses d'eau souterraines de niveau 3

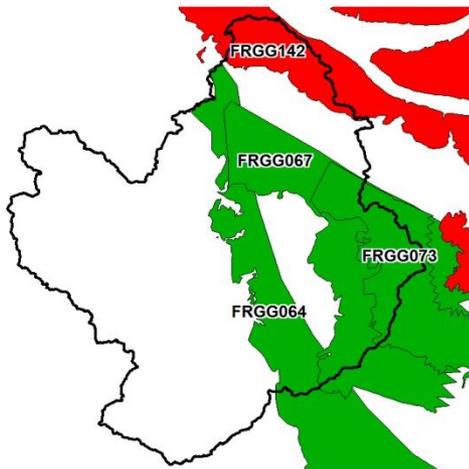


État quantitatif déclassant pour 2 ME:

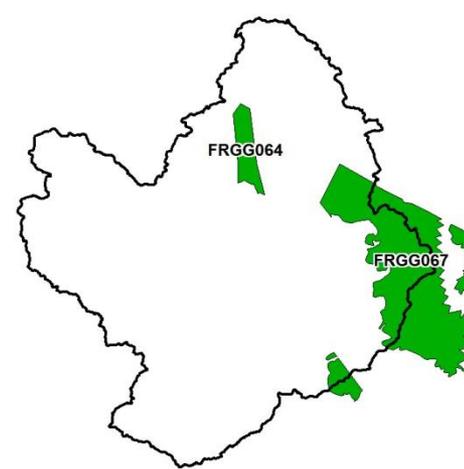
Masses d'eau souterraines de niveau 1



Masses d'eau souterraines de niveau 2



Masses d'eau souterraines de niveau 3



Délais bon état masses d'eau (SDAGE 2010-2015)

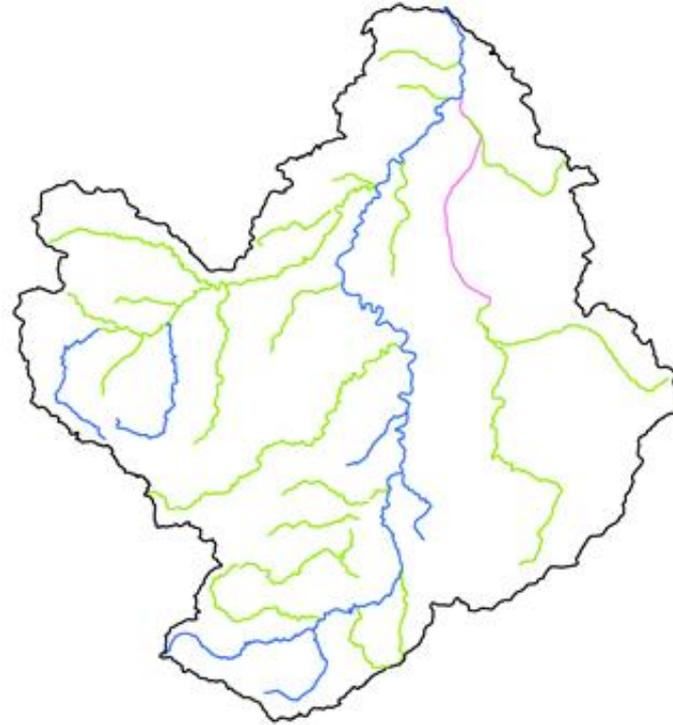
Délai ME superficielles

Objectif écologique:

2015 : 10 ME

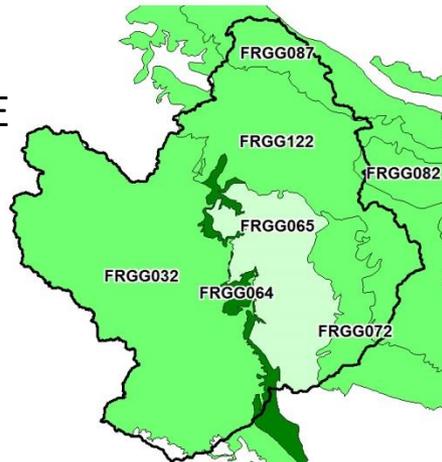
2021 : 23 ME

Moins strict : 1 ME

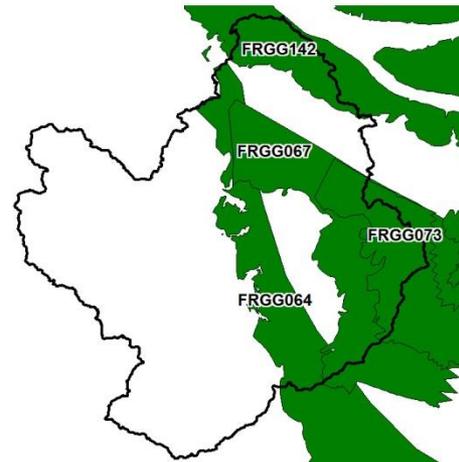


Délai chimique ME souterraines

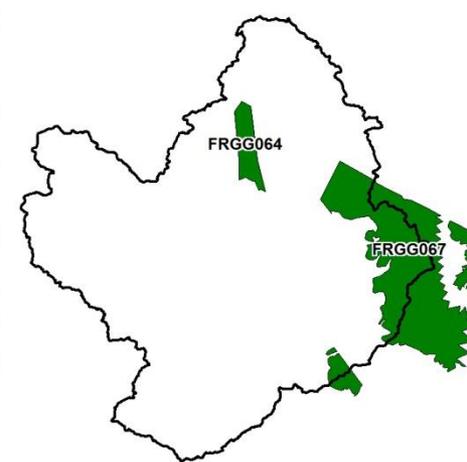
Masses d'eau souterraines de niveau 1



Masses d'eau souterraines de niveau 2



Masses d'eau souterraines de niveau 3



Objectif quantitatif :

2015 pour toutes les ME

Objectif chimique :

2015 : 4 ME

2021 : 5 ME

2027 : 1 ME

État des plans d'eau en 2011

- 1 Masse d'Eau : FRGL140, Retenue du Cébron

Etat écologique : **Mauvais**

Délai écologique : **2021**

Risques : **Macropolluants**

Construction du barrage : 1980 -1982

Superficie : 186 hectares

Volume : 11.5 Mm³

Principales fonctions :

- Eau potable (7 Mm³)
- Irrigation (3 Mm³)
- Débit réservé (1,5 Mm³)



Vue aérienne de la retenue du Cébron (CG 79)

Ordre du jour

1. Rôle d'un SAGE - Rédaction de l'état initial
2. Caractéristiques générales du bassin du Thouet
3. État des masses d'eau DCE
4. **Données sur le volet « milieux » de l'état initial**
5. Consultation projet SDAGE 2016 - 2021

- 1 Réserve Naturelle Nationale

 - ✓ RNN du Toarcien

- 1 Parc Naturel Régional

 - ✓ PNR Loire-Anjou-Touraine

- 6 sites Natura 2000

 - ✓ ZPS Champagne de Méron

 - ✓ ZPS Plaine d'Oiron-Thénézay

 - ✓ ZPS Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois

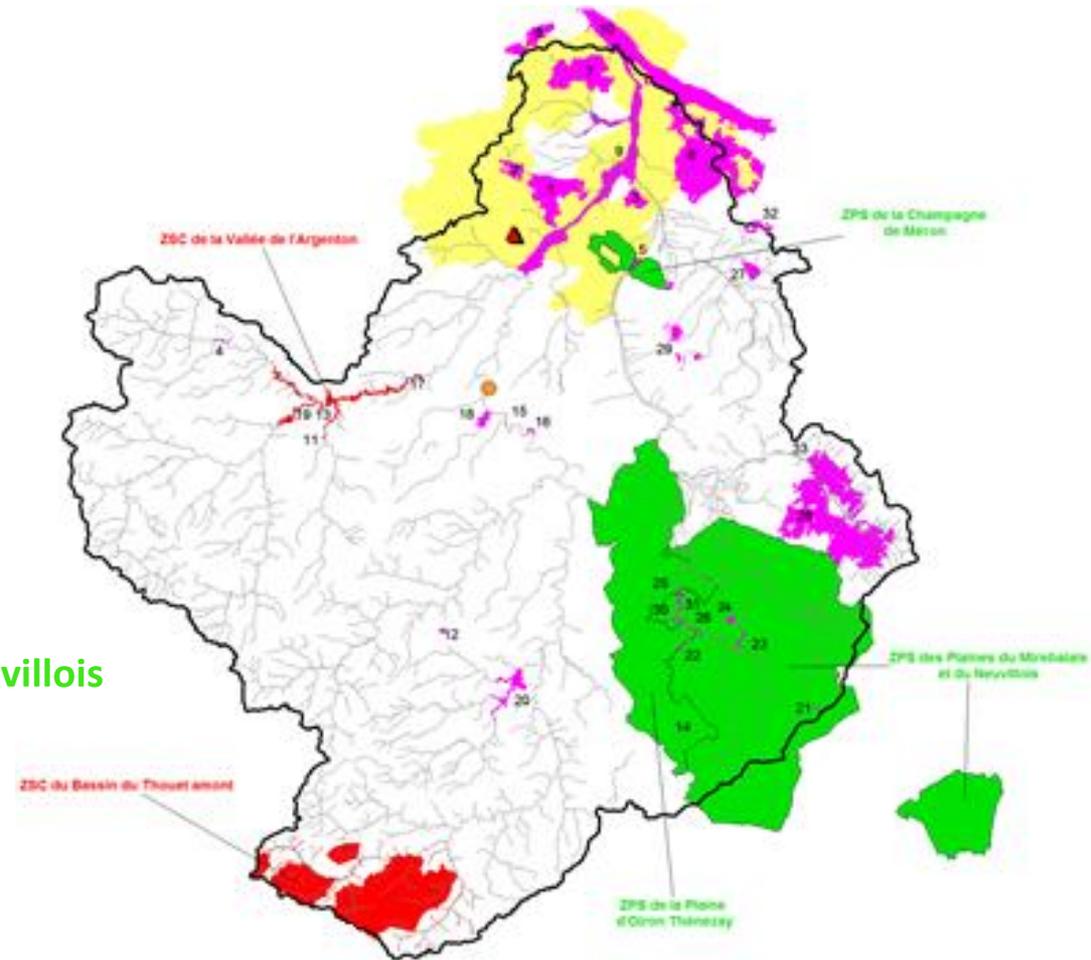
 - ✓ ZSC Vallée de l'Argenton

 - ✓ ZSC Bassin du Thouet amont

 - ✓ SIC Cave de Billard

- 22 Espaces Naturels Sensibles

Dont la moitié intègre des habitats à caractères humides



- 81 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

- ✓ 71 ZNIEFF de type I
- ✓ 10 ZNIEFF de type II

- 3 Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux

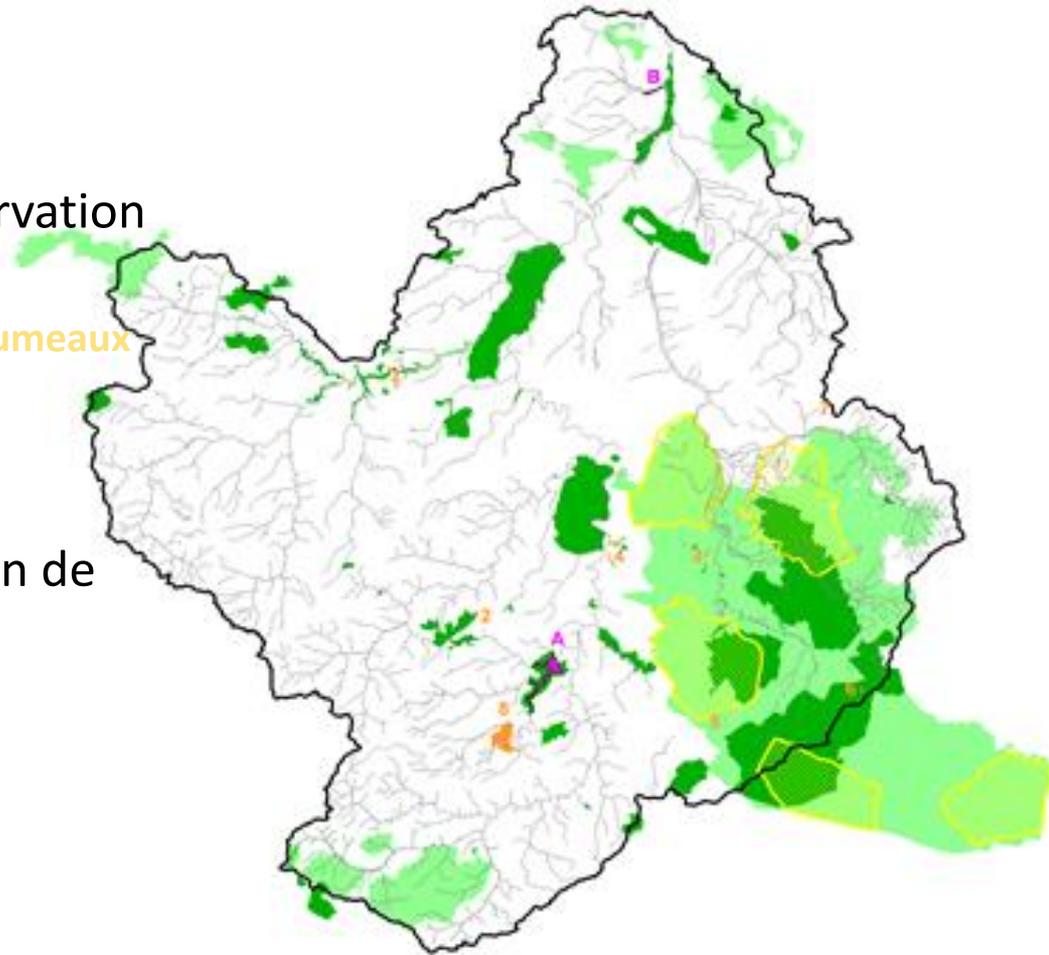
- ✓ Plaines de Saint-Jouin et d'Assais-les-Jumeaux
- ✓ Plaines de Mirebeau et de Neuville
- ✓ Plaine de Saint Jean de Sauves

- 2 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope

- ✓ APPB « Retenue du Cébron »
- ✓ APPB « Marais de Distré »

- 8 sites d'intervention du CREN

- 31 sites inscrits/classés



Têtes de bassin versant

- Selon le SDAGE, les têtes de bassin versant :
 - ❖ Sont des lieux privilégiés dans le processus d'épuration de l'eau
 - ❖ Contribuent à la régularisation hydrologiques
 - ❖ Abritent des habitats d'une grande biodiversité
- Le SDAGE prévoit que les SAGE comprennent systématiquement un inventaire de ces zones, une analyse de leurs caractéristiques et définissent des objectifs et des principes de gestion adaptés à leur préservation et leur restauration
- Étude non réalisée sur le SAGE Thouet

Zones humides

L211-1 du code de l'environnement :

"On entend par zone humide, les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année."

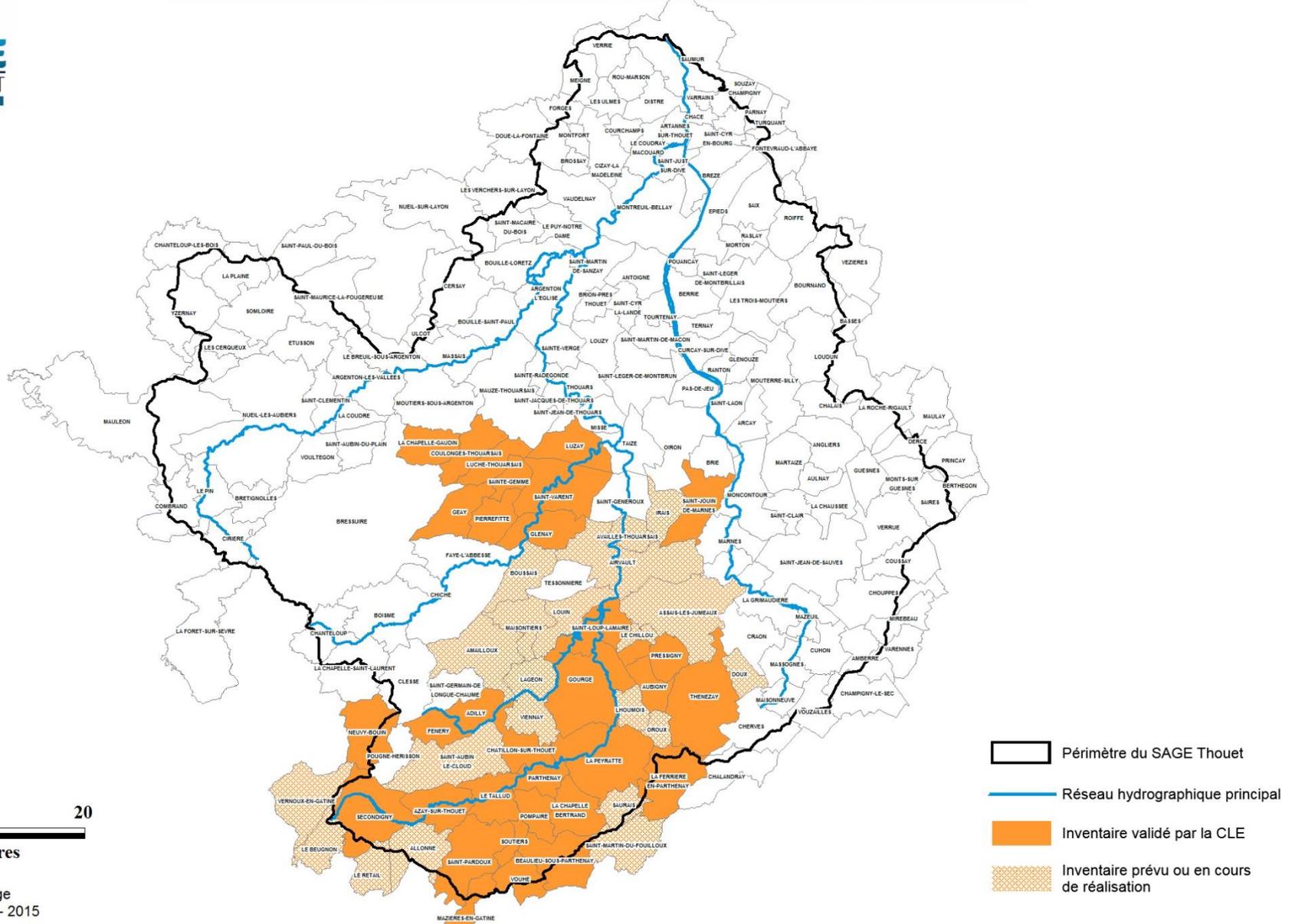
32 inventaires validés selon la méthodologie du SAGE Thouet (zones humides, plans d'eau et réseau hydrographique)

Sur les 4 100 ha de ZH inventoriées :

- 46 % en bordures de cours d'eau
- 27 % marais et landes humides de plaines et plateau
- 15 % en bordures de plans d'eau



Carte n°30 : Inventaires de zones humides validés par la CLE



Présence d'un grand nombre d'espèces présentant un intérêt particulier de par leur statut d'espèces protégées ou déterminantes

Listes non exhaustives des espèces floristiques et faunistiques basées sur les Docob Natura 2000, inventaires réalisés dans le cadre d'études naturalistes, données du conservatoire botanique, ... :

- Flore :

- L'Ophioglosse des Açores
- La Renoncule nodiflore
- L'Orpin velu
- La Scorsonère des prés
- L'Orchis incarnat
- L'Orchis à fleurs lâches
- La Fritillaire pintade
- Le Carex des renards
- L'Oenanthe faux-boucage
- La Gagée de Bohême
- La Gratiolle officinale
- La Pulicaire commune
- Le Faux-nénuphar

- Faune :

- Mammifères

- La Loutre d'Europe
- Le Castor d'Eurasie

- Amphibiens

- Le Crapaud commun
- Le Crapaud calamite
- Le Pélodyte ponctué
- L'Alyte accoucheur
- La Grenouille agile
- La Grenouille verte
- La Grenouille rieuse
- La Rainette arboricole
- Le Triton crêté
- Le Triton palmé
- Le Triton marbré
- Le Triton de Blasius
- La Salamandre tachetée

- Crustacés

- L'Écrevisse à pattes blanches

Poissons

- La Lamproie de Planer
- Le Chabot
- La Bouvière
- L'Anguille

Insectes

- L'Agrion de Mercure
- Le Cordulegastre annelé
- La Leucorrhine à gros thorax
- La Cordulie à taches jaunes
- La Cordulie à corps fin
- Le Lucane cerf-volant
- La Rosalie des Alpes
- La Laineuse du prunelier
- Le Pique-prune
- Le Criquet ensanglanté
- Le Conocéphale des roseaux

Reptiles

- La Couleuvre à collier
- La Couleuvre vipérine
- La Couleuvre verte et jaune
- Le Lézard vert
- L'Orvet fragile

Oiseaux

➤ Espèces liées aux milieux aquatiques (refuge, nidification, halte migratoire)

Tableau 37 : Espèces d'oiseaux sur le bassin du Thouet (sources : DREAL, LPO 49, GODS, LPO 86, 2015)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection
Aigle pomarin	<i>Aquila pomarina</i>	DO1, B2, Cbonn2, CW, PN
Alouette calandrelle	<i>Calandrella brachydactyla</i>	DO1, B2, PN
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	DO1, B3, PN
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	DO1, B2, Cbonn2, CW, PN
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	DO1, B3, PN
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	DO1, B2, Cbonn2, CW, PN
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	DO1, B2, Cbonn2, CW, PN
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	DO1, B2, Cbonn2, CW, PN
Busard pâle	<i>Circus macrourus</i>	DO1, B3, Cbonn2, CW, PN
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	DO1, B2, Cbonn2, CW, PN
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	DO1, B2, Cbonn2, CW, PN
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	DO1, B2, Cbonn2, CW, PN
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	DO1/2, B3, Cbonn2, PN
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	DO2, B3, Bonn2, PN
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	DO1, B2, CW, PN
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	DO1, B2, Cbonn2, CW, PN
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	DO1, B2, Cbonn2, CW, PN
Faucon kobez	<i>Falco vespertinus</i>	DO1, B3, Cbonn1, CW, PN
Grande Aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	DO1, B2, Cbonn2, CW, PN
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	DO1, B2, Cbonn2, CW, PN
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	DO1, B2, Cbonn2, CW, PN
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	DO1, B2, CW, PN
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	DO1, B2, PN
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	DO1, B2, Cbonn2, CW, PN
Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	DO1, B2, Cbonn2, PN
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicanus</i>	DO1, B2, Cbonn2, PN
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	DO1, B2, CW, PN
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	B2, PN
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	DO1, B2, PN
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	DO1, B2, PN
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	DO1/2/3, B3, Cbonn2, PN
Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>	DO1, B2, Cbonn2, PN
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	DO2, B3, Cbonn2, PN

- Espèces végétales

- Jussie
- Egeria densa
- Les Élodées
- Myriophylle du Brésil
- Lagarosiphon

- Renouée asiatique
- Érable négundo
- Balsamine de l'Himalaya
- Ambroisie



- Espèces animales

- Écrevisse américaine
- Écrevisse de Louisiane
- Ragondin
- Rat musqué
- Xénope



Catégories piscicoles

- **1^{ère} cat. piscicole** (poisson type salmonidés : truite, saumon, ...) :
 - Les cours d'eau de la Dive du Nord en amont du pont de Pas-de-Jeu
 - Le Gâteau
- **2^{ème} cat. piscicole** (poisson type cyprinidés : carpe, barbeau, gardon, ...) :
 - Tous les autres cours d'eau du bassin

Contextes piscicoles

Unités spatiales de base dans lesquelles, au vu des caractéristiques du milieu naturel, une population de poissons fonctionne de façon autonome en y réalisant les différentes phases de son cycle vital

- **13 contextes piscicoles** sur le bassin

Tableau 38 : Peuplements piscicoles par contexte sur le bassin du Thouet
(sources : PDPG 49 - 2001 ; PDPG 79 - 2001 ; PDPG 86 - 2004 ; Pêches ONEMA - 2008-2012).

Contexte (département)	Domaine	Espèce repère	Peuplement présent
Argenton (79)	Cyprinicole	Brochet	ABL, ANG, BAF, BOU, BRB, BRE, BRO, CAS, CHA, CHE, CCO, CMI, GAR, GOU, LOF, PCH, PER, PES, ROT, SAN, SIL, TAN, VAI, VAN.
Cébron (79)	Cyprinicole	Brochet	BRE, BRO, CCO, CHE, CMI, GAR, GOU, LOF, PER, PES, ROT, SAN, SIL, TAN, VAI.
Dive du Nord (79)	Salmonicole	Truite fario	ANG, BRO, CHA, CHE, EPT, GAR, GOU, LOF, LPP, TRF, PER, PES, VAI.
Dive du Nord / Briande / Petite Maine (86)	Cyprino-ésocicole	Brochet	ANG, BRO, CAS, CCO, CHA, CHE, CMI, EPT, GAR, GOU, LOF, PCH, PER, PES, SPI, TAC, TAN.
Dive du Nord / Prepson (86)	Salmonicole	Truite fario	ANG, BRO, CCO, CHA, CHE, CMI, EPT, GAR, GOU, LOF, LPP, PER, PES, ROT, TAC, TRF, VAI.
Gâteau (79)	Salmonicole	Truite fario	ANG, CAS, CHA, EPT, LOF, PER, TRF, VAI.
Ouère (49)	Cyprinicole	Brochet	ABL, BRB, BRO, CCO, GAR, GOU, PCH, PES, ROT, TAN.
Ouère (79)	Cyprinicole	Brochet	ANG, BRE, BRO, CCO, CHE, CMI, GAR, LOF, PCH, PER, PES, ROT, TAN, VAI.
Thouaret (79)	Cyprinicole	Brochet	ABL, ABH, ANG, BRB, BRE, BRO, CAS, CCO, CHE, CMI, GAR, GOU, LOF, PCH, PER, PES, ROT, SAN, SIL, TAN, VAI, VAN.
Thouet amont (79)	Salmonicole	Truite fario	ANG, ABL, ABH, BRE, BRO, BOU, CCO, CHA, CHE, CMI, GAR, GOU, GRE, LOF, LPP, PCH, PER, PES, ROT, TAN, TRF, VAI.
Thouet médian (79)	Cyprinicole	Brochet	ABL, ANG, BRE, BRO, CCO, CHE, CHA, GAR, GOU, GRE, LOF, PCH, PER, ROT, SAN, VAI.
Thouet aval (79)	Cyprinicole	Brochet	ABL, ANG, BAF, BBG, BRB, BRE, BRO, CHA, CHE, CMI, GAR, GOU, GRE, HOT, LOF, PCH, PER, PES, ROT, SAN, SIL, TAN, VAI.
Thouet (49)	Cyprinicole / Intermédiaire (affluents)	Brochet	ABL, ANG, BAF, BBG, BOU, BRB, BRE, BRO, CCO, CHA, CHE, GAR, GOU, GRE, HOT?, LOF, PCH, PER, PES, ROT, SAN, TAN, VAI, VAN.

Zones de reproduction

➤ Frayères recensées dans les arrêtés préfectoraux permettant la protection de ces zones

Truite fario :

- Sur le Gâteau et ses affluents
- Sur le Thouet et ses affluents entre Le Beugnon et le Tallud
- Sur le Prepson de sa source à la confluence avec le Dive du Nord

Brochet :

- Sur l'Argenton de sa confluence avec l'Argent et le Dole à celle avec le Thouet
- Au niveau du fossé Chanvrier sur le Thouet près de Saumur
- Sur la Dive de la commune de Pas-de-Jeu à celle de Tourtenay
- Sur le Cébron entre Lageon et Saint-Loup-Lamairé
- Sur le Thouaret entre Chanteloup et Boismé

Chabot :

- Sur la Petite Maine
- Sur le ruisseau de la Roche-Bourreau
- Sur le Thouet au niveau du barrage de Tribouillé (Lhoumois)

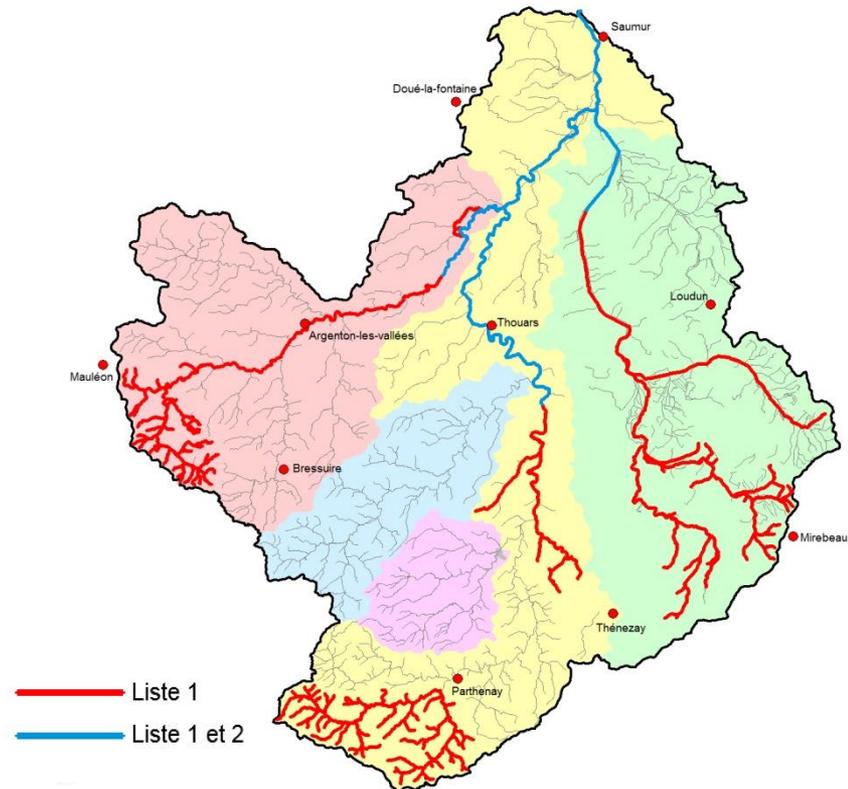
Lamproie de Planer

- Sur l'Argent au niveau de la commune de Neuil-sur-Argent
- Sur la Viette et ses affluents entre Saint-Pardoux et le Tallud
- Sur le Boismé (affluent du Thouaret)
- Sur le Thouet amont du Beugnon au Tallud

Assurer la continuité écologique :

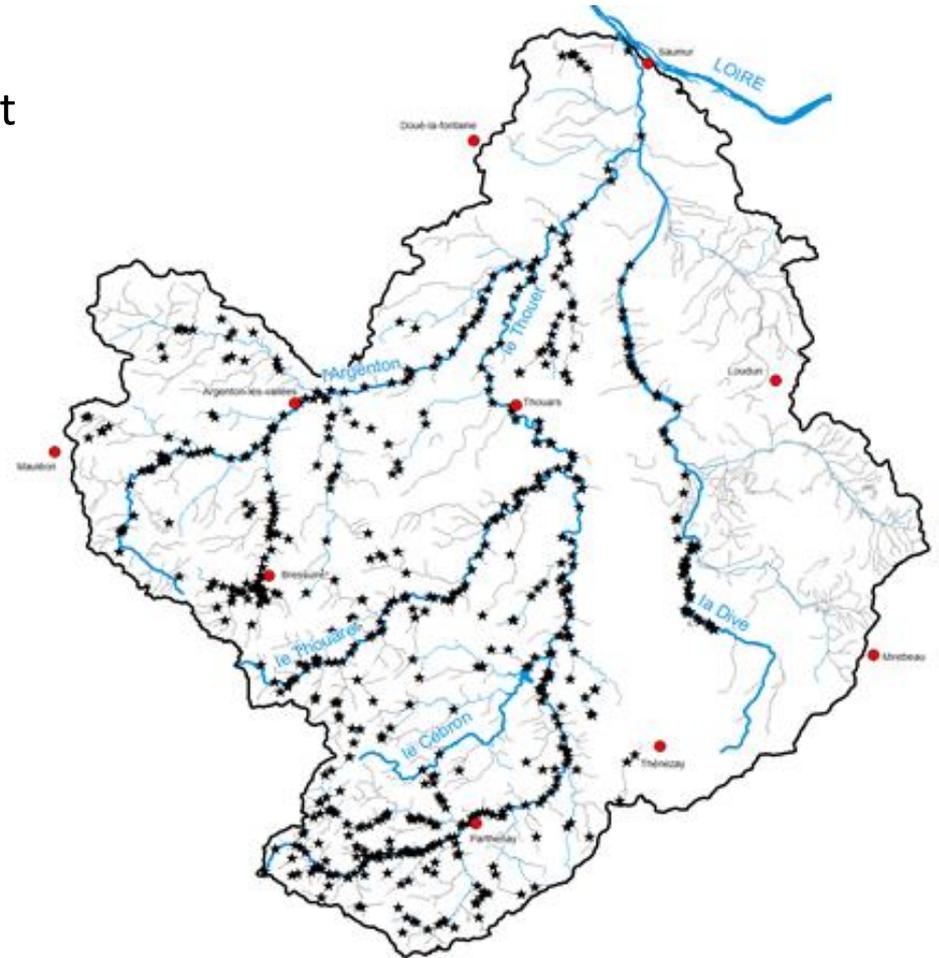
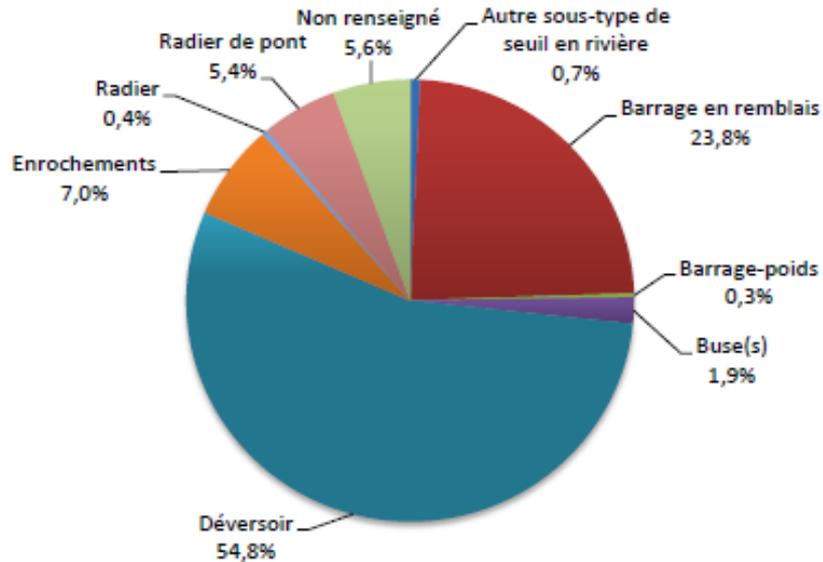
- *Permettre la libre circulation des organismes et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri*
- *Permettre le transport des sédiments de l'amont à l'aval des cours d'eau*

Liste 1 et 2 du L 214 – 17 du CE



Continuité écologique

- 680 ouvrages référencés dans le ROE dont



Valeur patrimoniale des ouvrages :

- Pas d'inventaire des ouvrages hydrauliques réalisé par les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC)
- Des inventaires plus locaux sur le Pays de Gâtine et le Thouarsais
- Monuments historiques : certains sont liés au milieu aquatique (base de données Mérimée)

« Les plans d'eau désignent une étendue d'eau douce continentale de surface, libre stagnante, d'origine naturelle ou anthropique, de profondeur variable. Ils peuvent posséder des caractéristiques de stratification thermique (définition du Service d'Administration Nationale des Données et des Référentiels sur l'Eau, 2005). »

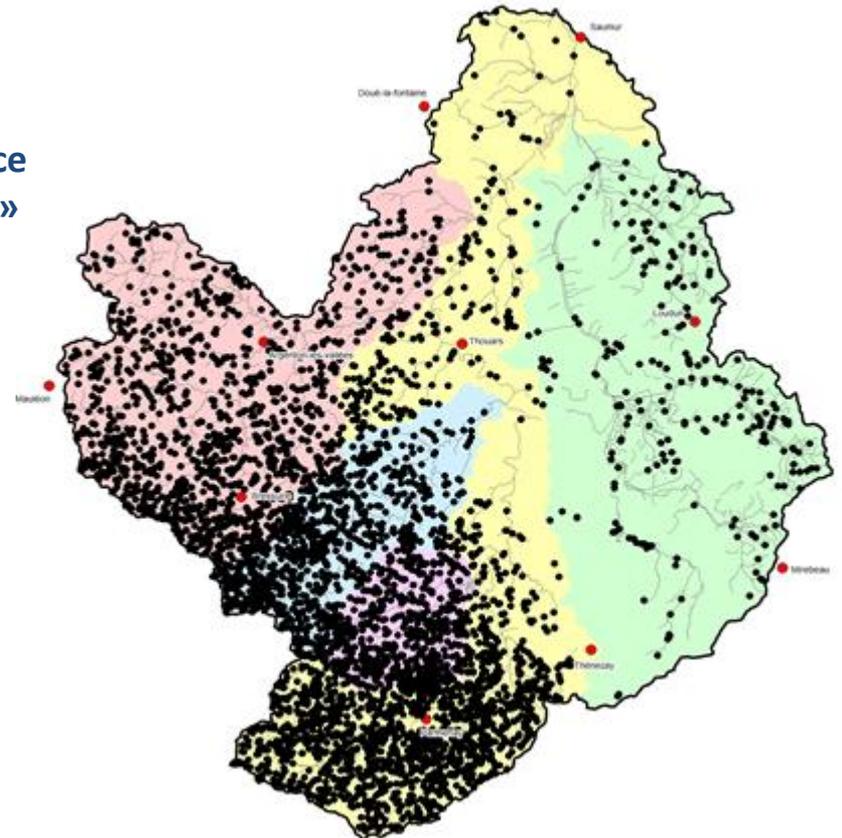
Le terme de plan d'eau recouvre un certain nombre de situations communément appelées lacs, retenues, étangs, gravières, carrières, mares, ...

Étude en cours « AMO visant à améliorer la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts sur le bassin du Thouet »

Travail bibliographique permettant aux membres de la CLE d'avoir les outils pour identifier les plans d'eau les plus impactants (qualité, quantité) sur le bassin

Travail validé par le Bureau de la CLE le 10/03/2015

Présentation en CLE le 15/04/2015



PDPG : Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles

Élaboration des PDPG :

- **Diagnostic du milieu**
- **État fonctionnel de chaque contexte défini selon 3 classes (conforme / perturbé / dégradé)**
- **Différents types de gestion proposés**

(PDPG 49 : 2001 / PDPG 79 : 2001 / PDPG 86 : 2004)

Contexte (département)	Domaine	Espèce repère	État fonctionnel (% de perte de fonctionnalité)	Gestion proposée	Commentaire
Argenton (79)	Cyprinicole	Brochet	Perturbé (74 %)	Patrimoniales différées	La reproduction est la fonctionnalité la plus pénalisée pour l'espèce repère : frayères non accessibles, marnages trop importants. Amélioration via restauration d'habitats et rétablissement de la continuité écologique.
Cébron (79)	Cyprinicole	Brochet	Dégradé (90 %)	Patrimoniales différées	« Reproduction » et « Éclosion » sont les fonctionnalités les plus impactées (partie aval notamment). Résolution des problèmes de quantité d'eau en été et amélioration de la qualité générale des cours d'eau à prioriser.
Dive du Nord (79)	Salmonicole	Truite fario	Dégradé	/ (cf.ci-dessous)	<i>Dive du Nord principalement en Vienne. Pour « Gestion proposée » et « Commentaire » : cf. ci-dessous.</i>
Dive du Nord / Briande / Petite Maine (86)	Cyprino-ésocicole	Brochet	Perturbé (43 à 63 %)	Patrimoniales différées	Reproduction impactée par le manque de frayères dû aux aménagements hydrauliques (Dive canalisée, chenalisation...). Amélioration possible via la remise en eau d'annexes hydrauliques ou création de frayères. Amélioration via restauration d'habitats et rétablissement de la continuité écologique.
Dive du Nord / Prepsion (86)	Salmonicole	Truite fario	Dégradé (97 %)	Patrimoniales différées	Zones favorables à la reproduction des salmonidés à l'état de reliquat, excepté au niveau des sources. Amélioration possible via la restauration des habitats et la limitation du colmatage des fonds de la rivière. Amélioration via restauration d'habitats et rétablissement de la continuité écologique.
Gâteau (79)	Salmonicole	Truite fario	Dégradé (90 %)	Patrimoniales à 5 ans	Maintien naturel de la Truite fario mais la reproduction et la croissance de l'espèce sont impactées par la sédimentation et le colmatage. Amélioration via mise aux normes des rejets, entretien du cours d'eau et maintien d'un débit biologique en aval du captage AEP de Seneuil.

Ouère (49)	Cyprinicole	Brochet	Dégradé	Patrimoniales différées	A priori, absence de frayère à brochet fonctionnelle sur le département de Maine-et-Loire.
Ouère (79)	Cyprinicole	Brochet	Perturbé (64%)	Patrimoniales différées	Capacité d'accueil limitée par des débits très faibles en été. Seul le lac d'Hautibus peut présenter un fonctionnement ésoicole quasi-normal. Amélioration via une meilleure gestion de la ressource en eau.
Thouaret (79)	Cyprinicole	Brochet	Dégradé (90 %)	Patrimoniales différées	Reproduction impactée par manque de frayères notamment. Amélioration via rétablissement de la continuité écologique.
Thouet amont (79)	Salmonicole	Truite fario	Perturbé (63 %)	Patrimoniales	Potential salmonicole sur les secteurs influencés par le plan d'eau des Effres fortement réduit. Maintien naturel de la Truite fario en amont mais perturbations diverses : plans d'eau, piétinements, etc. Amélioration via restauration d'habitats et rétablissement de la continuité écologique.
Thouet médian (79)	Cyprinicole	Brochet	Perturbé (80 %)	Patrimoniales différées	Habitats de croissance intéressants pour l'espèce repère et l'ensemble du peuplement piscicole. Amélioration possible via restauration d'habitats, de frayères et rétablissement de la continuité écologique.
Thouet aval (79)	Cyprinicole	Brochet	Perturbé (77 %)	Patrimoniales différées	Habitats de croissance intéressants pour l'espèce repère et l'ensemble du peuplement piscicole. La fonctionnalité la plus atteinte est la reproduction. Amélioration possible via restauration d'habitats, de frayères et rétablissement de la continuité écologique.
Thouet (49)	Cyprinicole / Intermédiaire (affluents)	Brochet	Perturbé (76 %)	Patrimoniales différées (avec arrêt des empoisonnements)	Potential ésoicole intéressant, les frayères potentielles représentant plusieurs dizaines d'hectares. La reproduction est la fonction la plus impactée. Amélioration via restauration d'habitats, de frayères et rétablissement de la continuité écologique.

Le Réseau d'Évaluation des Habitats (REH) :

- Renseigne l'état hydromorphologique des cours d'eau
- S'intéresse au débit, ligne d'eau, lit mineur, berge et ripisylve et lit majeur et annexes
- Chacun des paramètres est évalué par référence au modèle « poisson » non impacté

Degré d'altération	Étendue (% de linéaire touché)				
	< 20 %	20-40 %	40-60 %	60-80 %	80-100 %
Faible	Très bon	Très bon	Bon	Bon	Bon
Moyen	Très bon	Bon	Moyen	Moyen	Mauvais
Fort	Bon	Moyen	Moyen	Mauvais	Très mauvais

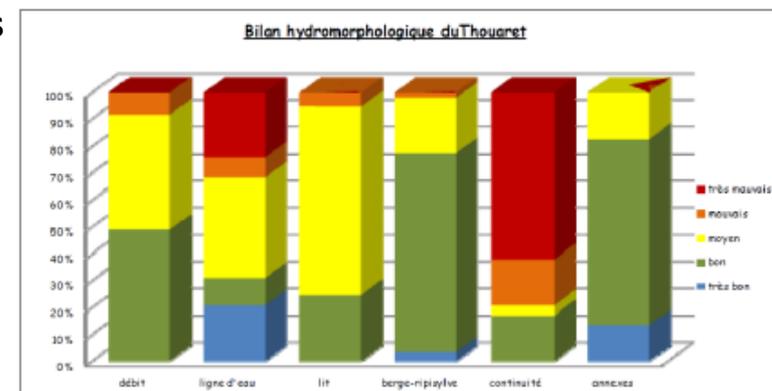
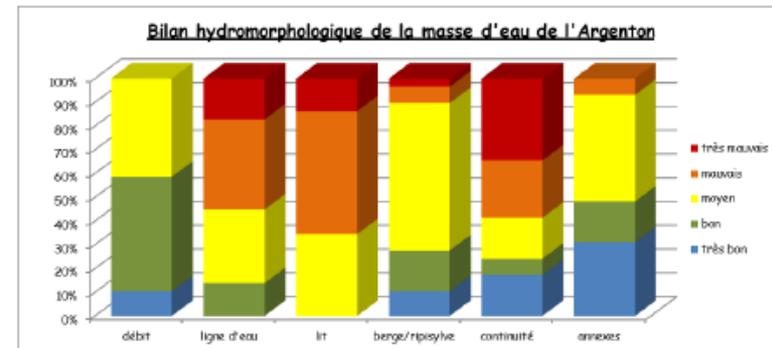
Évaluation faite sur les masses d'eau concernées par un CTMA :

Thouet, Gâteau, Cendronne, Palais, Thouaret, Argenton, Dolo, Madoire et Ouère

Dans l'état initial du SAGE :

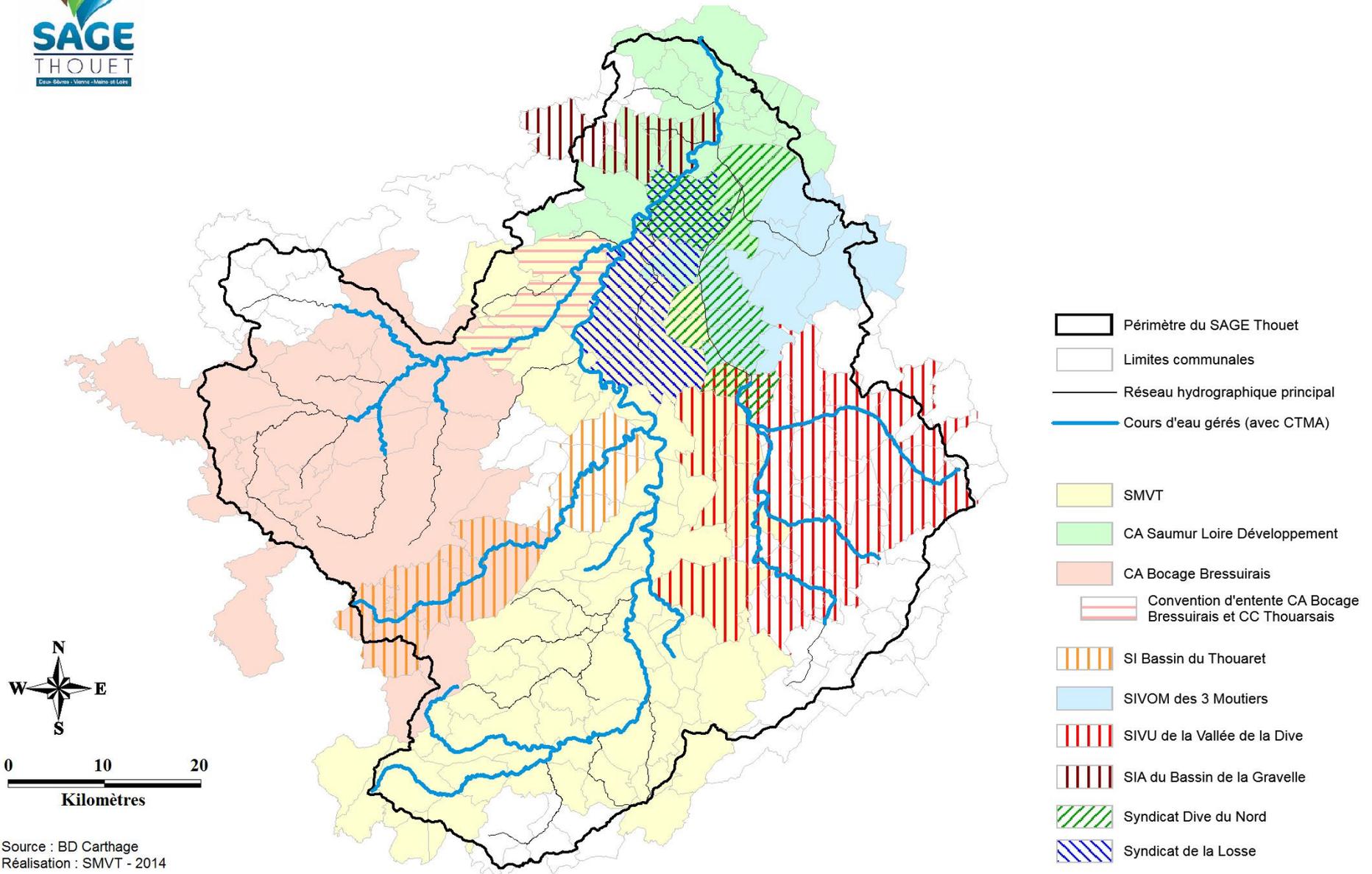
- tableau identifiant les causes des paramètres les plus dégradés

Masse d'eau [référence]	Paramètres les plus dégradés et causes
L'Argenton et ses affluents depuis Nueil-sur-Argent à sa confluence avec le Thouet [FRGR0443b]	Continuité : Présence d'ouvrages, mise en bief, prélèvements d'eau pour irrigation. Lit mineur : Présence d'ouvrages (clapets, seuils...), colmatage du lit. Ligne d'eau : Mise en bief, ouvrages.





Carte n°38 : Structures exerçant la compétence "rivière"



Réseaux des stations de mesure : eaux superficielles

Source des données : Base OSUR

38 stations sur le bassin

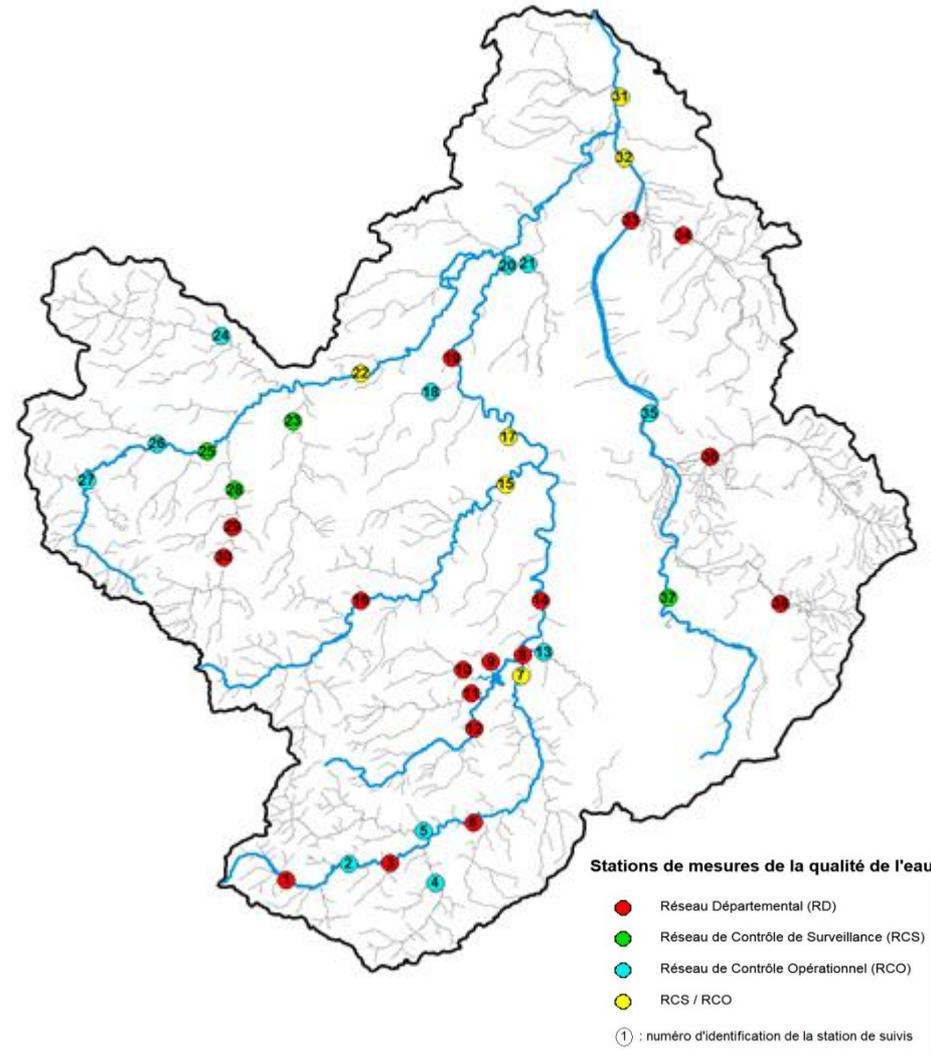
Données récoltées :

Physico-chimique (T°, o², pH, turbidité, nitrates ...)

Chimique (Pesticides, métaux lourds, polluants industriels,...)

Hydrobiologique (IBGN, IBD, IBMR, IPR)

Le Thouet et ses principaux affluents font l'objet d'un suivi



Analyse des macro-invertébrés benthiques :
permet d'évaluer la santé de l'écosystème
d'une rivière

Repose sur le nombre de taxons recensés et
sur la présence ou non de taxons plus ou
moins sensibles à la pollution

Prend la forme d'une note :

Note IBG-RCS Limites des classes	20-17	16-13	12-9	8-5	4-1
Note IBG-N Limites des classes	20-15	14-13	12-9	8-6	5-1
État écologique	Très bon	Bon	Passable	Mauvais	Très Mauvais

IBG est un facteur déclassant sur
11 masses d'eau du bassin

cours d'eau	nom station	IBG-N							IBG-RCS				
		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Le Thouet	Secondigny		11			8		8	7	11		15	
Le Thouet	Azay-sur-Thouet										13	17	
La Viette	Pompaire										12	11	10
Le Palais	Le Tallud										11	10	12
Le Thouet	Parthenay									13			
Le Thouet	Saint-Loup-Lamairé	12	15	16	14	13	12	17	14	12	13	12	13
Le Cébron	Lageon		14			12		13	13	8	14	15	
La Raconnière	Lageon		9			5		16	11	8			
La Taconnière	Maisontiers		7			6		15	17	9	16	9	
Le Marais Bodin	Louin		15			6		12	8	7			
Le Cébron	Saint-Loup-Lamairé		10			11		11	17	9		12	
Le Gateau	Saint-Loup-Lamairé												16
Le Thouet	Airvault								13				
Le Thouaret	Faye-l'Abesse	11	14		17		14		13		11		13
Le Thouaret	Luzay	17	15		17		17		14	11	11	13	10
Le Thouet	Missé	14	14	16	16	14	16	16	14	13	14	15	18
Le Jussay	Mauzé-Thouarsais										13	15	5
Le Thouet	Saint-Martin-de-Sanzay										16	17	
L'Argent	Neuil-les-Aubiers										13	14	14
La Scie	Neuil-les-Aubiers										11	13	13
L'Argent	Voultegon		10		12		10		11	12	12	12	12
Le Dolo	Bressuire		11		12		11		9		9		10
Le Dolo	Bressuire		7		12		12		12		11		12
Le Dolo	Saint-Aubin-du-Plain								12	11	12	13	12
L'Ouère	Etusson									15			13
La Madoire	Sanzay								15	8	9	9	
L'Argenton	Massais	10	12	17	18	15	13	14	15	11	14	14	17
La Dive	Moncontour				10			15	15	13	12	17	18
La Losse	Saint-Martin-de-Sanzay											9	9
La Briande	Mouterre-Silly				6				7				
La Dive du Nord	Pas-de-Jeu										7	17	12
La Petite Maine	Raslay				8				4		6	11	15
La Dive	Montreuil-Bellay	13	15	12	12	14	15	17	13	11		14	
La Dive	Brézé								17	17	18	18	16
Le Thouet	Chacé								17	15	17	17	15

Indice Biologique Diatomées (IBD)

Diatomées : algues brunes microscopiques très sensibles aux conditions environnementales

Réagissent aux pollutions organiques

IBD basé sur la polluosensibilité de certaines espèces

Prend la forme d'une note :

Note IBD (norme 2007) Limites des classes]20-17]]17-14.5]]14.5-10.5]]10.5-6]]6-0]
Note IBD (norme 2000) Limites des classes]20-16.5]]16.5-14]]14-10.5]]10.5-6]]6-0]
État écologique	Très bon	Bon	Passable	Mauvais	Très Mauvais

Cours d'eau	Nom station	IBD (version 2000)						IBD (version 2007)					
		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Le Thouet	Secondigny								13,7				
Le Thouet	Azay-sur-Thouet										10,9	11,8	12
La Viette	Pompaire										13,7	13,6	13,5
Le Palais	Le Tallud										11,3	12	10,7
Le Thouet	Parthenay		9,9			9,1		12,3	11,3	11,2		11	12,9
Le Thouet	Saint-Loup-Lamairé	13,1	8,7	9	12,7	7,6	10,1	12	13	11,1	14	12	13,1
Le Gateau	Saint-Loup-Lamairé											16,7	15,7
Le Thouet	Airvault		11,7			13		12,8	13	13,6		14	
Le Thouet	Missé	11,5	11	9,7	11,3	11,7	9,1	9,8	12,4	13,7	13,6	13,7	15
Le Jussay	Mauzé-Thouarsais										11,7	13,7	14
Le Thouet	Sainte Verge		9,7				10,4		10,9 (v. 2000)		8,8		14
Le Thouet	Saint-Martin-de-Sanzay										13,8	11,7	13,7
La Losse	Saint-Martin-de-Sanzay											14,3	8,9
Le Thouet	Chacé	9,7	9,6	9,2	7,6	9,9	9,3	9,7	12,4	12,2	12,1	12,3	10,9
Le Cébron	Lageon								13,4		12,9	13,4	
La Raconnière	Lageon								12,6				
La Taconnière	Maisontiers								11,7			10,8	
Le Marais Bodin	Louin								10,9				
Le Cébron	Saint-Loup-Lamairé								16,2				
Le Thouaret	Luzay								11	10,2	13,2	12,9	14,8
L'Argent	Neuil-les-Aubiers										12,9	12,3	12,4
La Scie	Neuil-les-Aubiers										11,2	10,8	11,5
L'Argent	Voultegon								12,5	9,8	11,5	11,2	11,4
Le Dolo	Saint-Aubin-du-Plain								13,3	11,4	12,3	11,4	12,3
L'Ouère	Etusson									12,5	12,6	6,8	14,3
La Madoire	Sanzay								13,2	11,1	13,2	12,2	
L'Argenton	Massais	16,8	9,2	11,5	10,6	8,7	13,3	11,9	13,7	11,5	12	13	12,4
La Dive	Moncontour								20	15,1	17,4	16,6	15,2
La Dive du Nord	Pas-de-Jeu		12,7			14		11,5	15,5	15,6	17,8	16,2	15,6
La Petite Maine	Raslay										13,7	14	13
La Dive	Brézé	12,3	12,3	11,3	11,6	10,6	10,8	10,8	15,4	15	15,4	14,6	16
La Dive	Montreuil-Bellay												19

IBD est un facteur déclassant sur 19 masses d'eau du bassin

Indice Poisson Rivière (IPR)

Basé sur l'inventaire des peuplements piscicoles

Comparaison du peuplement observé par rapport au peuplement théorique (sans perturbations du milieu)

Peuplement théorique défini en fonction des caractères physiques de la station (pente, T°C, altitude, distance à la source, ...)

Cours d'eau	Nom station	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Le Thouet	Secondigny	24	24	14	17		14	15,6	17	18	16,3	13	14	15
Le Thouet	Azay-sur-Thouet	46					36			53			63	36
La Coussinière	Vouhé						12				13	10		
La Viette	Saint-Pardoux/Soutiers		15		19						11,2	24	13	
Le Thouet	Saint-Loup-Lamairé								26		26,6		24	
Le Gateau	Le Chillou										18		31,5	21
Le Thouet	Missé						32		36		30,3		21	
La Madoire	Sanzay	28												71
Le Thouet	Artannes		20,7	26,9	28,2	30,4	32	26,1	32,5	31,7	25,6	27,7	29,8	
L'Argent	Neuil sur Argent	20	20	23	23	21	27	22,5		32		31	17	31
Le Dolo	Saint Aubin du Plain								32		19,4		21	
L'Argenton	Massais				32					33		43		43
Le Thouaret	Boussais	34	36	42	28				27	26			32	36
La Dive	Montcontour											25,7		
La Dive	Pas-de-Jeu												32	
La Dive	Brézé								50,5		38,2		28	

Prend la forme d'une note :

Note IPR	[0-7]	[7-16]	[16-25]	[25-36]	>36
Limites des classes					
État écologique	Très bon	Bon	Passable	Mauvais	Très Mauvais

IPR est un facteur déclassant sur 17 masses d'eau du bassin

Extraction de granulat

25 carrières sur le bassin

Schémas départementaux des carrières doivent être compatibles avec le SAGE

Impacts potentiels sur le milieu, l'hydrobiologie et la qualité des eaux

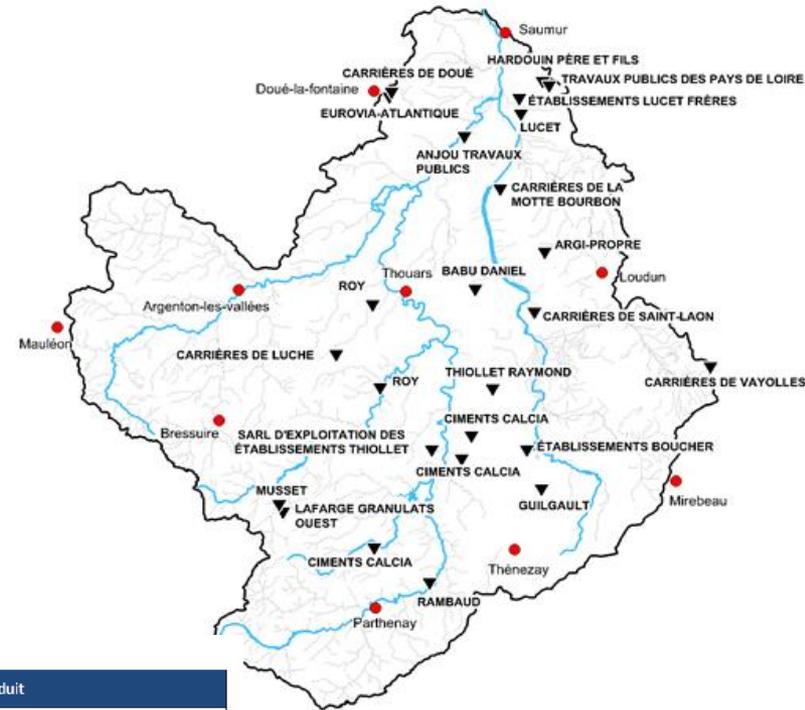


Tableau 70 : Liste de carrières (source : DREAL Poitou-Charentes et Maine-et-Loire, 2013)

Nom	Exploitant	Commune	Code INSEE	Surface (ha)	Fin exploitation	Profondeur (m)	Production autorisée	Produit
Le Pont	RAMBAUD	La Peyrattie	79208	76,77	2026	70	1500	Concassé de roche plutonique
Les Echallans La Brousse	CIMENTS CALCIA	Viennay	79347	58	2021	10	60	Ciment
Le Champ Chétif	LAFARGE GRANULATS OUEST	Clessé	79094	44,1	2033	120	700	Concassé de roche métamorphique
Le Prizard	MUSSET	Clessé	79094	5,46	2012	NR	NR	Concassé de roche métamorphique
Le Fief d'Argent	CIMENTS CALCIA	Airvault	79005	315	2033	45	3500	Ciment et concassé de roche calcaire
Les Plantons	CIMENTS CALCIA	Airvault	79005	34,2	2030	7	180	Ciment
Les Gruges	SARL D'EXPLOITATION THIOLLET	Airvault	79005	2,8	2014	NR	NR	Concassé de roche calcaire
Le Parnay Est	THIOLLET RAYMOND	Irais	79141	0,61	2014	3,3	10	Concassé de roche calcaire
La Noubleau	ROY	Saint Varent	79299	198,27	2036	125	3500	Concassé de roche plutonique
La Morinerie	CARRIÈRES DE LUCHE	luché - Thouarsais	79159	116,66	2034	115	2000	Concassé de roche plutonique
La Gouraudière	ROY	Mauzé - Thouarsais	79171	123	2032	104	2000	Concassé de roche plutonique
Le Bois Batard	BABU DANIEL	Saint Léger de Montbrun	79265	2,43	2014	4,5	6	Concassé de roche calcaire
Le Coteaux Saint Eloi	ANJOU TRAVAUX PUBLICS	Montreuil - Bellay	49215	10,9	2032	5	25	Concassé de roche calcaire
Les Hautes Varennes	EUROVIA-ATLANTIQUE	Doué la Fontaine	49125	4,19	2015	13	36	Granulat meuble divers
Le Clos Melon	CARRIÈRES DE DOUÉ	Doué la Fontaine	49125	16,72	2017	9	5	Granulat meuble divers
La Bête des Arboises	LUCET	Brézé	49260	33,97	2038	6	54	Calcaire (PO)
La cité des Dulles	ETABLISSEMENTS LUCET FRERES	Saint Cyr en Bourg	49274	9,77	2015	NR	35	Concassé de roche calcaire
Les Echaudières	HARDOUIN Père et Fils	Souzay - Champigny	49341	9,44	2017	10	54	Concassé de roche calcaire
Le Bois du Poteau de Laray	TRAVAUX PUBLICS DES PAYS DE LOIRE	Parnay	49235	18,74	2014	5	70	Granulat alluvionnaire
Les Dîmes	GUILGAULT	Craon	86087	34,79	2024	8,1	300	Concassé de roche calcaire
Les Roches	ETABLISSEMENTS BOUCHER	Montcontour	86161	6,55	2017	3	12	Concassé de roche calcaire
Les Apentais	CARRIÈRES DE SAINT-LAON	Saint Laon	86227	4,15	2017	7	27	Concassé de roche calcaire
Le Bois de Champory	ARGY-PROPRE	Curcay-sur-Dive	86090	9,5	2025	12	130	Concassé de roche calcaire
Les Albertières	CARRIÈRES DE VAYOLLES	Prinçay	86201	2,14	2020	NR	8	Calcaire (PO)
Le Noireau	CARRIÈRES DE LA MOTTE BOURBON	Pouancay	86196	12,66	2010	10	200	Concassé de roche calcaire

Données transmises à l'UNICEM pour validation et actualisation

Pêche

- **28 AAPPMA sur le bassin**
 - 3 en Maine-et-Loire
 - 2 en Vienne
 - 23 en Deux-Sèvres

- **Réserves de pêche (arrêtés préfectoraux de 2014) :**
 - Thouet : plan d'eau des Effres
 - Thouet : réserve de Saumur
 - Thouet : Barrage de la Salle (Montreuil-Bellay)
 - L'Ouère : Lieu-dit « Près du pont » (Breuil sous Argenton et Argenton les Vallées)
 - Le Cébron
 - Canal de la Dive du Nord : réserve des écluses

- **Plusieurs plans d'eau communaux permettant la pratique de la pêche**
 - Parthenay, Le Tallud, Secondigny, Cébron, Boismé, Roiffé, Les Trois-Moutiers, Loudun, Saint-Jean-de-Sauves, Guesnes, ...

Canoë kayak / aviron / voile

- **2 clubs de canoë :**
 - Montreuil-Bellay
 - Thouars
 - + projets en cours de réflexion
- **Pôle nautique de Saumur : pratique de l'aviron sur Thouet et Loire**
- **Club de voile sur la retenue du Cébron**

Site de baignade / base de loisirs

- **2 sites de baignade en milieu naturel recensés par la ministère de la santé :**
 - La base de loisir de Moncontour – Plan d'eau du Grand Magne
 - La base de loisirs des Adillons à Luché-Thouarsais
- **Eaux d'excellente qualité en 2013 et 2014 sur les deux sites**
- **Interdiction de baignade en 2010 sur le site des Adillons pour cause de pH trop élevé**

Randonnée

- **Nombreux circuits de randonnées (pédestre, équestre, VTT, cyclotourisme) dont :**
 - 3 GR
 - 2 GR de Pays

Ordre du jour

1. Rôle d'un SAGE - Rédaction de l'état initial
2. Caractéristiques générales du bassin du Thouet
3. État des masses d'eau DCE
4. Données sur le volet « milieux » de l'état initial
5. **Consultation projet SDAGE 2016 - 2021**

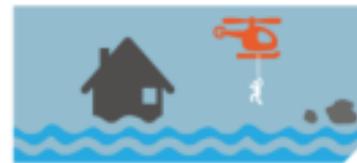
SDAGE Loire-Bretagne 2016 - 2021

- **Projet de SDAGE adopté par le Comité de bassin du 2 octobre 2014**
 - ✓ soumis à la consultation du public du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015
 - ✓ soumis à la consultation des assemblées (SAGE) du 19 décembre 2014 au 18 avril 2015

Documents consultables : www.eau-loire-bretagne.fr et sur <http://www.prenons-soin-de-leau.fr>



Consultation du public sur l'eau



L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?

LES
COMITÉS
DE BASSIN

Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015